95e rapport de gestion et comptes annuels

CP VAL
PK WAL

2016

Sommaire

PAGES

- Organes de la Caisse et expert 2
- Vue d'ensemble de l'exercice 2016 3
- Introduction 4
- Evolution des effectifs et autres statistiques 6
- Bilan au 31 décembre 2016 18
- Compte d'exploitation au 31 décembre 2016 20
- Annexe aux comptes 22
  1. Bases et organisation 22
  2. Membres actifs et pensionnés 24
  3. Nature de l'application du but de la Caisse 25
  4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes 26
  5. Couverture des risques 27
  6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements 35
  7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation 44
  8. Autorité de surveillance 46
  9. Autres informations relatives à la situation financière 47
  10. Evénements postérieurs à la date du bilan 47
- Rapport de l'expert 48
- Rapport de l'organe de révision 49

Organes de la Caisse et expert

Comité

Représentants des employeurs

Présidence

M. David Théoduloz
Economiste, Veysonnaz

M. Patrick Fournier
Economiste, Sion

M. Werner Hertzog
CEO Primanet AG

M. Franz Michlig
Ancien Chef du service des ressources humaines de l'Etat du Valais, retraité, Ried-Brigue

M. Damien Revaz
Avocat, St-Maurice

Représentants des assurés

Vice-présidence

M. Denis Varrin, Professeur, Miège

M. Roland Crettaz
Chef de la section personnel, administration, finances du service des routes, transports et cours d'eau, Ollon

M. Dominique Dubuis
Enseignant en retraite, Savièse

M. Gérald Duc
Enseignant, Sierre

M. Philippe Duc
Chef du Bureau de conduite, Police judiciaire, Chermignon

Gestion

M. Patrice Vernier, directeur
M. Guy Barbey, directeur-adjoint

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA

Expert agréé

Prevanto SA

Adresse de la Caisse

Rue du Chanoine Berchtold 30, CP 315 – 1951 Sion
Téléphone : 027 606 29 50
Fax : 027 606 29 54
Site internet : www.cpval.ch

Vue d'ensemble de l'exercice 2016

	2016	2015	Variations 2015/2016
Nombre d'assurés actifs	**11320**	11097	+223
Nombre de bénéficiaires de rentes (y.c. enfants)	**5496**	5201	+295
Rapport démographique	**2.06**	2.13	
Cotisations et apports ordinaires	**213'806'700**	211'707'500	+1.0%
Prestations d'entrée	**41'860'100**	35'108'000	+19.2%
Prestations			
– rentes et capitaux	**-194'932'200**	-185'968'900	+4.6%
– de sorties	**-31'341'500**	-28'128'100	+10.2%
– accession à la propriété et divorce	**-8'860'100**	-7'996'100	+9.8%
Frais d'administration et d'expertise	**-2'480'600**	-2'477'200	+0.14%
Cotisations au Fonds de garantie	**-586'200**	-582'700	+0.06%
Résultat net des placements	**143'756'800**	67'784'700	+112.0%
Rendement net de la fortune (charges de placement inclues)	**+3.78%**	+1.81%	
Résultat financier de l'exercice	**161'223'000**	89'447'200	
Augmentation des engagements de prévoyance	**-279'069'500**	-123'733'500	
Dissolution (-)/Constitution (+) réserve fluctuations de valeurs	**-88'000'000**	-8'000'000	
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	**-29'846'500**	-26'286'400	+13.5%
Pour le calcul du degré de couverture			
Fortune disponible (art. 44 OPP2)	**3'929'167'109**	3'766'676'598	+4.3%
Fortune disponible (art. 72b LPP)	**3'666'167'109**	3'415'676'598	+7.3%
Engagements de prévoyance	**4'999'663'000**	4'719'326'000	+5.9%
			Degré initiaux (LPP 72b)
Degré de couverture global			
– selon art. 44 OPP2	**78.6%**	79.8%	76.7%
– selon art. 72b LPP	**73.3%**	72.4%	71.6%
Degré de couverture des actifs (72a LPP)	**46.1%**	46.1%	45.5%

Introduction

Un résultat financier au-delà des espérances de début d'année

CPVAL a réussi à réaliser pour l'année écoulée une performance sur la fortune toute proche de 3,8%. Ce résultat peut être qualifié de très satisfaisant en regard des conditions financières difficiles liées à la gestion de la fortune dans un environnement économique, financier et politique qui était rempli de surprises.

Grâce à ce résultat, tout en tenant compte des contraintes actuarielles et de gestion de la Caisse, les capitaux d'épargne des assurés ont pu profiter d'une rémunération de 2% au terme de l'année. En l'absence de renchérissement, ce niveau de rémunération est parfaitement en ligne avec les hypothèses du plan de prévoyance et permet de poursuivre les objectifs fixés.

Baisse des attentes de rendement

Malgré cette note positive, l'organe paritaire a décidé à fin décembre 2016 – dans une perspective à long terme prudentielle et également en tenant compte des recommandations de l'expert en prévoyance – de déterminer dans le futur les engagements liés aux rentes en prenant en considération des rendements plus en phase avec les réalités financières. A cet effet, une provision pour abaissement futur du taux technique de 3% à 2,5% a été créée et les bases actuarielles ont également été actualisées. Ces décisions ont eu pour effet d'affaiblir quelque peu le degré de couverture de la Caisse (rapport entre la fortune de la Caisse et les engagements) le faisant passer de 79,8% à fin 2015 à 78,6% à fin 2016. Certes, la réserve de fluctuation de valeur a dû être partiellement utilisée pour permettre de distribuer un taux d'intérêt de 2% sur les comptes des actifs, mais il est important de relever qu'au 31.12.2016, la situation financière de CPVAL reste toujours bien équilibrée. Son cash-flow de prévoyance est toujours excédentaire et ses provisions permettent de faire face à court terme aussi bien à la longévité qu'à l'augmentation de l'espérance de vie. Depuis le changement de primauté, les objectifs de la Caisse restent atteints.

Prévoyance: un bon exercice avec une approche prudente du futur et des cash-flows positifs

D'un point de vue prévoyance, les cotisations encaissées ont représenté CHF 198 millions (Ponts AVS non inclus) pour 11'320 assurés actifs et les prestations payées ont atteint CHF 194 mios pour 5'496 pensionnés. Le cash-flow de prévoyance (cotisations et apports de libre passage (CHF 257 mios) moins les prestations et les versements de libre passage (CHF 236 mios)) reste encore positif (CHF 21 mios) cette année et dépasse les objectifs d'évolution prévus par l'expert. Par ailleurs, les hypothèses définies en 2012 sont confirmées et même dépassées pour ce qui concerne le cash-flow.

Du côté des engagements, ceux-ci ont fortement augmenté en 2016 (CHF 279 mios contre CHF 124 mios en 2015). Cela s'explique essentiellement par la constitution d'une nouvelle provision dans les comptes pour faire face à une baisse du taux technique à 2,5% de l'ordre de CHF 184 mios et au passage des bases actuarielles VZ2010 à VZ2015. Ces décisions témoignent de la gestion prudente de la Caisse effectuée par son Comité, qui progressivement met en place des critères de pilotage axés sur la réalité financière et économique actuelle. Pareilles décisions ont impacté le degré de couverture de la Caisse qui s'est réduit de 1,2% pour atteindre 78,6% contre 79,8% à fin 2015. Le ratio Engagements des Actifs vs Réserve mathématique des Pensionnés se situe désormais à 49,5% contre 50,5%. Contre toute attente, la croissance des nouveaux affiliés en 2016 (2,0%) a dépassé l'objectif fixé de 1,5%. Le rapport démographique poursuit quant à lui la baisse constatée depuis plusieurs années (de 2,13 à 2,06).

Au regard de ces résultats globalement positifs pour l'exercice, le Comité a décidé de créditer les comptes épargne des assurés actifs d'un intérêt de 2% pour 2016, ce qui représente un montant de CHF 43 millions qui a été distribué. En conclusion, la situation financière de la Caisse reste bonne à la fin de cet exercice et ceci malgré des marchés financiers difficiles, un contexte de taux d'intérêts négatifs et des rendements de plus en plus difficiles à obtenir. Afin de maintenir les critères de pilotage en ligne avec les objectifs fixés, le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs a dû être réduit de CHF 88 mios, de sorte que la RFV atteint à fin 2016 un montant de CHF 263 mios.

Taux de conversion

Préoccupé par la problématique de l'augmentation de l'espérance de vie en lien avec la baisse des rendements, le Comité a rédigé un rapport à l'intention du Conseil d'Etat sur les incidences concernant le taux de conversion. Sur la base de ce rapport et des mesures proposées par le Comité, le Conseil d'Etat a constitué un Groupe de travail chargé de présenter des propositions visant à compenser une éventuelle baisse des rentes de vieillesse. Un rapport sera rendu en 2017. Le site de la Caisse informe régulièrement de l'avancement de ces travaux.

Le calendrier selon lequel ces questions pourront être traitées par les autorités cantonales n'est actuellement pas connu. Le Comité de la Caisse répète son engagement, ainsi qu'il l'avait déjà exprimé en 2016, qu'un délai suffisant entre la communication et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions sera respecté. De cette manière, plus particulièrement pour les personnes se trouvant déjà en âge de retraite (dès 58 ans), celles-ci pourront obtenir les renseignements sur leur situation personnelle et prendre leurs dispositions dans le respect des délais de résiliation envers leur employeur.

Il tient à cœur de CPVAL de poursuivre son effort de transparence et d'information. 2017 sera donc encore

une année où l'information vis-à-vis de nos assurés sera importante de façon à leur permettre de comprendre les enjeux et les solutions qui seront décidés.

Modifications du règlement de base
Au 1er janvier 2017 sont entrées en vigueur de nouvelles dispositions fédérales en matière de partage des avoirs de prévoyance en cas de divorce.

L'administration CPVAL
Avec un effectif de 9 personnes représentant 8 unités complètes, CPVAL gère les engagements de 16'800 assurés (CHF 5 mias), une fortune de CHF 3,9 mias et un parc immobilier de CHF 280 mios. Cette gestion occasionne un coût annuel par assuré de CHF 147.– (Coût qui se situe clairement en-dessous de la moyenne suisse). Les logiciels utilisés sont PEKA pour la gestion des assurés, Kendox pour l'archivage électronique et BDI pour la consolidation financière du portefeuille.

Remerciements
Le Comité et la Direction remercient toutes les personnes qui s'investissent pour CPVAL, autant les membres de ses organes que ses collaborateurs. Elles ont de nouveau fait la preuve en 2016 de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.

Décisions du Comité en 2016
Le Comité de CPVAL s'est réuni à 11 reprises durant l'année. Les principales préoccupations concernaient:
- la problématique du taux de conversion;
- l'approche de la gestion de fortunes de CPVAL dans un contexte de taux d'intérêts négatifs et de faibles rendements;
- l'optimalisation du système de contrôle interne.

Décisions les plus importantes:

Placement de la fortune et gestion immobilière
- Poursuite d'une défense commune avec les autres Caisses de pensions VS dans l'affaire Hypotheka;
- Maintien de la philosophie et des processus de gestions actuels malgré l'environnement de taux négatifs et de faibles rendements;
- Décision d'acceptation d'un dépassement de la marge tactique minimale pour la classe d'actifs Immobilier Direct;
- Décision de concentration des régies immobilières (2016: 9 – 2017: 5);
- Décisions d'acquisition d'un terrain de 707 m^2 au centre de Monthey avec construction d'un immeuble clé en mains, d'un DDP sur un terrain de 8'107 m^2 au centre de Viège, d'une part de copropriété (4%) de l'immeuble La Terrasse à Sierre;
- Diverses décisions d'organisation interne.

Prévoyance
- Maintien du taux technique à 3% mais avec constitution d'une provision pour baisse à 2,5%;
- Décision de réduire la RFV de CHF 88 mios à CHF 263 mios au 31.12.2016;
- Décision du maintien de l'Objectif de prévoyance à 62 ans dans le rapport «Taux de conversion» présenté au Conseil d'Etat;
- Approbation des comptes et du rapport de gestion 2015;
- Adaptation des bases techniques VZ2010 à VZ2015;
- Modification du règlement sur les passifs de nature actuarielle;
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des assurés actifs au 01.01.2017 de 2% pour l'année 2016 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2017 à 1%;
- Décision de ne pas rétribuer les capitaux épargne des comptes de retraite anticipée des assurés actifs au 01.01.2017 pour l'année 2016 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2017;
- Décision de non adaptation des rentes pour 2017;
- Acceptation du budget administratif pour 2017;
- Décision du prolongement du mandat de l'organe de révision PWC pour 3 ans;
- Diverses décisions d'organisation interne.

La Direction

Evolution des effectifs et autres statistiques

Assurés
Suivant la tendance constatée l'année précédente, le nombre d'assurés actifs a augmenté de près de 2 % (1.6 % en 2015). On dénombre au terme de l'exercice 11320 assurés (+223) pour 11515 rapports de prévoyance (assurés au service de plusieurs employeurs – 11097 assurés et 11293 rapports de prévoyance en 2015).

Courant 2016, 330 assurés ont quitté l'effectif des actifs pour profiter des prestations de retraite (260 en 2015), 11 assurés pour entrer au bénéfice de prestations d'invalidité (23 en 2015) et la caisse a eu à déplorer 9 cas de décès (8 en 2015). Reflet notamment de la pyramide des âges, le nombre de mises à la retraite est en forte augmentation (+25 %). Le nombre de nouveaux assurés est légèrement supérieur à l'année précédente (1183 contre 1121 en 2015) alors que les assurés ayant quitté la caisse est en relative réduction (611 contre 655 en 2015).

La répartition des assurés dans les diverses catégories demeure, en comparaison des années précédentes, inchangée. Pour rappel les catégories 1 et 4 prévoient un âge ordinaire de retraite fixé à 62 ans, les catégories 2 et 5 un âge ordinaire de retraite de 60 ans. La distinction entre les catégories 1/4 et 2/5 est nécessaire en fonction de systèmes salariaux différents.

Assurés par catégorie (Rapports de prévoyance)

Catégorie	Age de retraite	Nombre		En % de l'effectif	
		2016	2015	2016	2015
1	62 ans	10'826	10'602	94.02%	93.88%
2	60 ans	650	650	5.64%	5.76%
4	62 ans	39	41	0.34%	0.36%
5	60 ans	0	0	0.00%	0.00%
Total		**11'515**	**11'293**	**100,0%**	**100,0%**

Pyramide des âges des actifs

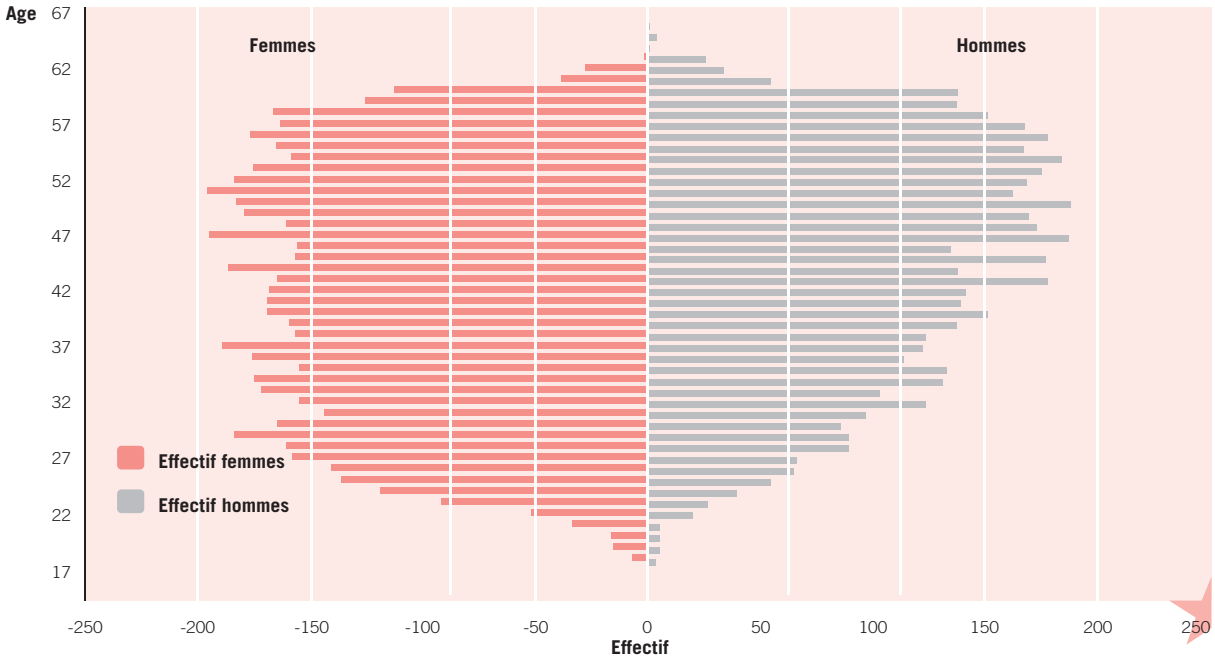

Assurés par classes d'âge

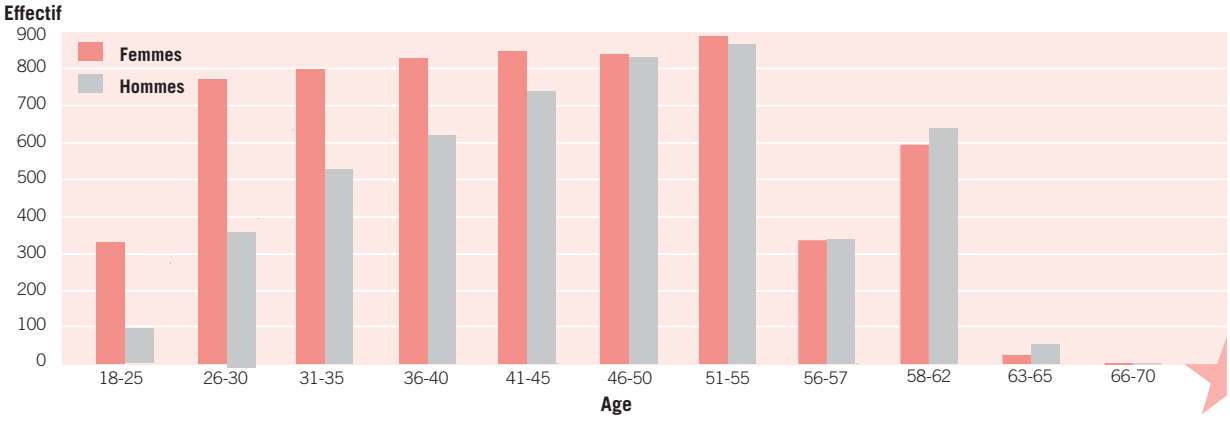

Moyenne d'âge des assurés

	Hommes	Femmes	Moyenne générale
2015	46.2	43.2	44.6
2016	**46.2**	**43.2**	**44.5**

Bénéficiaires de rentes

L'évolution de + 5.7 % (5.6 % pour 2015) du nombre de bénéficiaires de rentes se situe au-delà de la moyenne observée sur les 10 dernières années (4 %) et semble indiquer une nouvelle tendance de progression. L'effectif global atteint le nombre de 5496 bénéficiaires de rentes, soit 295 de plus que l'année précédente (à fin 2015 on dénotait 5201 bénéficiaires).

Le nombre total de bénéficiaires par catégories de rentes figure sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Pyramide des âges des pensionnés

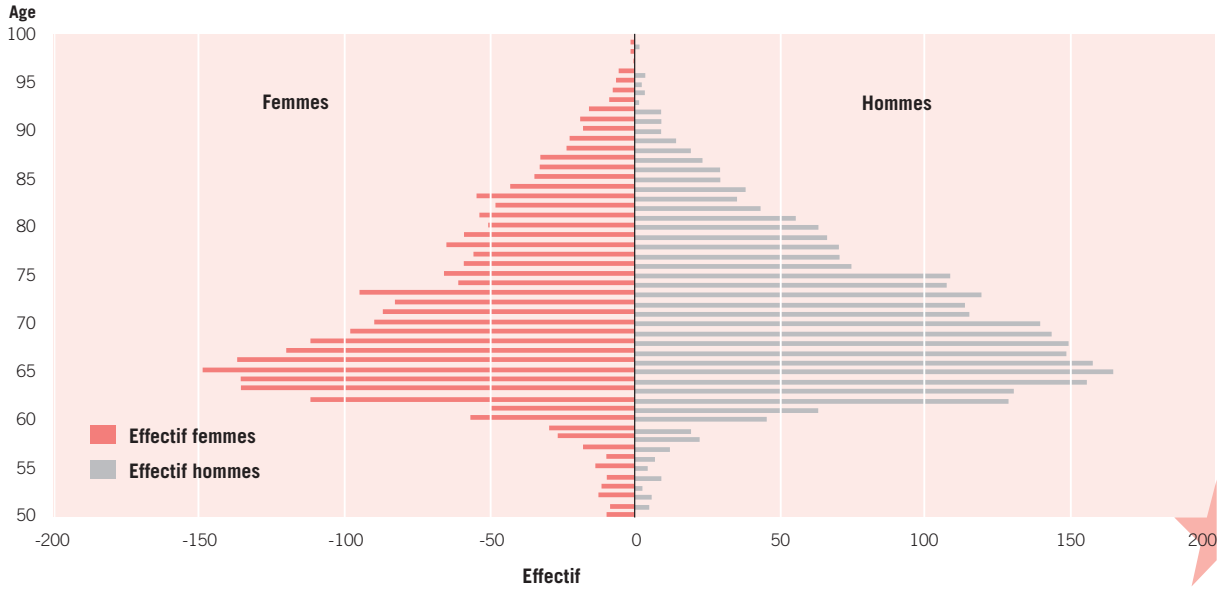

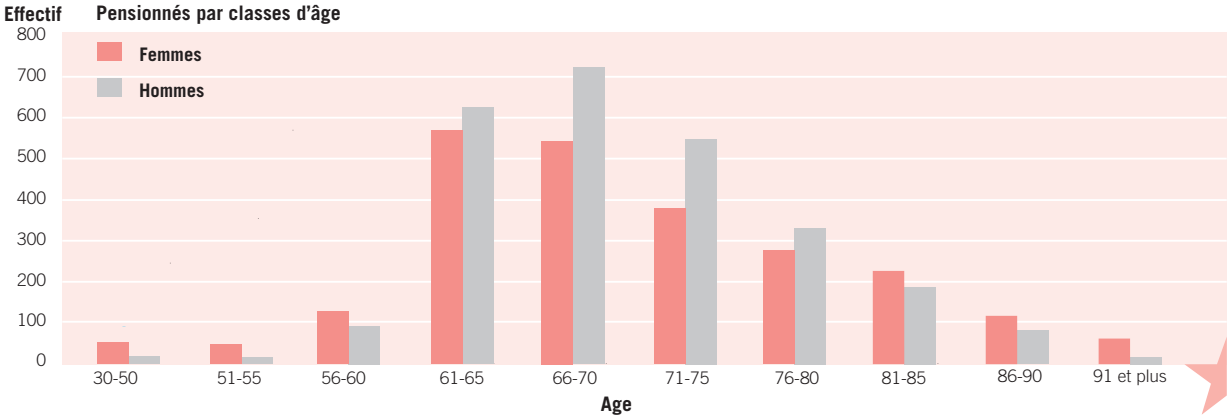

Moyenne d'âge des pensionnés

	Hommes	*Femmes*	*Moyenne générale*
2015	70.74	71.02	70.90
2016	**71.02**	**70.97**	**71.00**

Rapport démographique

Ce facteur indique le nombre d'assurés actifs par rapport aux bénéficiaires de rentes. Outre sa valeur statistique, ce facteur constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le maintien postule que les prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.

L'augmentation plus marquée et continue des bénéficiaires de rentes par rapport à la progression des assurés actifs pèse sur l'évolution de cet indicateur dont la tendance baissière se confirme d'année en année.

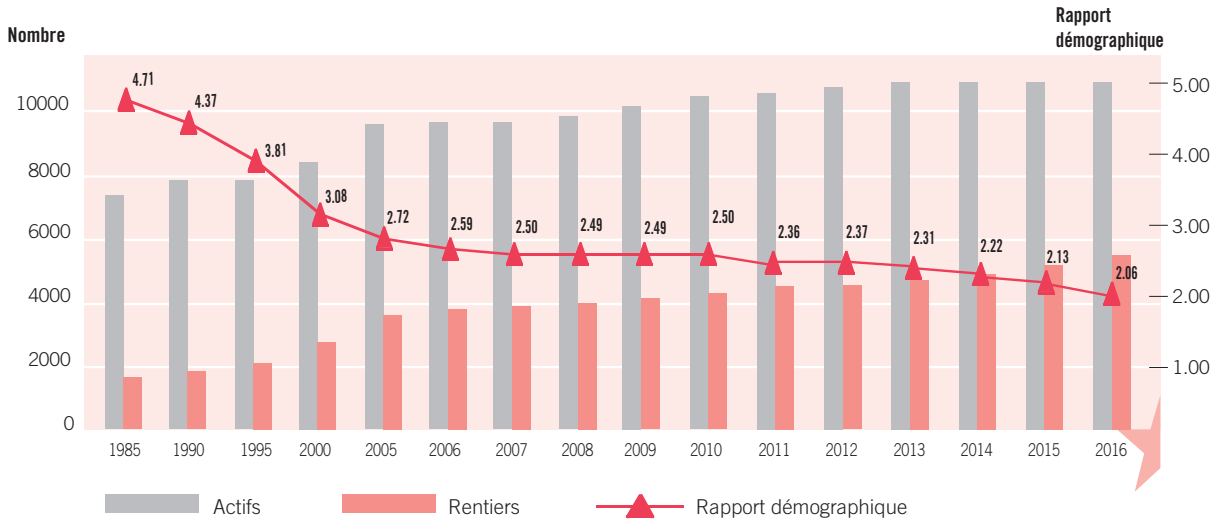

Autres renseignements statistiques	31.12.2016	31.12.2015	+ / - % 2015/2016
Traitements assurés	**764'745'400**	758'329'000	+0.8%
Traitement assuré moyen	**66'413**	67'150	-1.10%
Rentes de retraite projetées	**444'401'700**	440'031'600	+0.9%
Rente de retraite projetée moyenne (H+F)	**39'250**	39'500	-0.6%
Rentes assurées totales	**189'955'348**	180'484'900	+5.2%
Rente assurée moyenne	**34'300**	34'700	-1.1%

En l'absence de renchérissement, les salaires n'ont pas été indexés. La somme des traitements assurés a tout de même évolué à la hausse du fait de l'accroissement et vieillissement de l'effectif.

En moyenne, après une rétribution des capitaux épargne de 3 % accordée pour les années 2012 à 2014, de 1 % pour l'année 2015 et 2 % pour l'année 2016, la valeur des rentes de retraite projetées, sur la base d'un taux d'intérêt futur hypothétique de 3 %, délivre une valeur en réduction de 0.6 % par rapport aux projections de l'année antérieure.

Du côté des bénéficiaires de rentes, on note une légère diminution des rentes moyennes servies. Comme mentionné dans le précédent rapport, les mécanismes mis en place afin de consolider les droits des assurés lors de l'introduction du plan en primauté des cotisations (garanties) démontrent leurs effets en permettant de soutenir les valeurs moyennes observées jusqu'ici.

Ratios		2016	2015	2014	2013
Fortune	: capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	**156%**	164%	166%	162%
Fortune	: Prestations de libre passage	**159%**	156%	155%	154%
Fortune	: Engagements	**79.6%**	79.8%	80.0%	79.0%
Cotisations	: Rentes	**104%**	108%	109%	115%

Hypothèses liées au plan de financement
Les données figurant ci-après mettent en relation les valeurs des principales hypothèses liées à l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012 avec les valeurs effectives enregistrées dès cette même date.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse	1,5% jusqu'en 2021	
Données effectives	***Annuel***	***Moyenne***
2012	2.59%	2.59%
2013	1.87%	2.22%
2014	-1.0%	1.69%
2015	1.5%	1.64%
2016	2.0%	1.70%

NOUVELLES AFFILIATIONS

Hypothèses	Age = 31.5 ans	Salaire assuré = 54'600	PLP apportée = 23'300
Données effectives	***Age***	***Salaire assuré***	***PLP apportée***
2012	34.5	47'314	31'070
2013	35.2	45'492	33'587
2014	33.8	46'160	23'590
2015	35.5	45'315	54'403
2016	34.7	44'034	57'915

ADAPTATION DES SALAIRES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)	Inflation = 1%		Adaptation salariale = 1%	Adaptation salariale cumulée selon modèle = 1%
Données effectives (*)	***Inflation***	***Inflation Cumulée***	***Indexation des salaires***	
Au 31.12.2012	-0.4%	-0.4%	0.0%	1.00%
Au 31.12.2013	0.0%	-0.4%	0.0%	2.01%
Au 31.12.2014	-0.3%	-0.7%	0.0%	3.03%
Au 31.12.2015	-1.3%	-2.0%	0.0%	4.06%
Au 31.12.2016	0.0%	-2.0%	0.0%	5.10%

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100, référence indice fin 2011 = 99.3%

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse	Intérêt annuel = 3%	
Données effectives	***Annuel***	***Intérêts pour année suivante (*)***
2012	3.0%	1.5%
2013	3.0%	1.75%
2014	3.0%	1.75%
2015	1.0%	1.25%
2016	2.0%	1.00%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite. En conformité à la jurisprudence fédérale, dès 2016, le taux d'intérêt appliqué pour les situations de retraite et sortie au 31 décembre de l'année en cours correspond à l'intérêt attribué pour l'année en cours.

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DE RETRAITE ANTICIPÉE DES ASSURÉS ACTIFS

Données effectives	Annuel	Intérêts pour année suivante (*)
2012	1.5%	0.0%
2013	1.5%	0.0%
2014	1.75%	0.0%
2015	0.0%	0.0%
2016	0.0%	0.0%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite.

RENDEMENT DE LA FORTUNE

Hypothèse	Annuel 4%	
Données effectives	**Annuel**	**En moyenne**
2012	6.63%	6.63%
2013	6.51%	6.57%
2014	5.84%	6.32%
2015	1.81%	4.62%
2016	3.78%	4.44%

ADAPTATION DES RENTES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)	Adaptation = 0%			
Données effectives (*)	**Renchérissement**	**Cumulé dès 2006**	**Cumulé dès 2012**	**Adaptation des rentes**
Au 31.12.2006	+0.6%	+0.6%		0.0%
Au 31.12.2007	+2.0%	+2.6%		0.0%
Au 31.12.2008	+0.7%	+3.3%		0.0%
Au 31.12.2009	+0.3%	+3.6%		0.0%
Au 31.12.2010	+0.5%	+4.1%		0.0%
Au 31.12.2011	-0.7%	+3.4%		0.0%
Au 31.12.2012	-0.4%	+2.3%	-0.4%	0.0%
Au 31.12.2013	0.0%	+2.3%	-0.4%	Allocation unique 2.66%
Au 31.12.2014	-0.3%	+2.0%	-0.1%	0.0%
Au 31.12.2015	-1.3%	+0.7%	-2.0%	0.0%
Au 31.12.2016	**0.0%**	**+0.7%**	**-2.0%**	**0.0%**

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100

Selon l'article 36 LIEP entré en vigueur au 1.1.2007 et applicable pour une durée de 5 ans, tenant compte d'un renchérissement annuel de moins de 2 % et sur la durée inférieur à 6 %, les rentes n'ont pas été indexées. Dès 2012, l'adaptation des rentes au renchérissement relève de la seule compétence de l'organe paritaire qui doit en priorité tenir compte des capacités financières de la Caisse. A fin 2013, une provision de CHF 4'000'000.– a été créée et a permis l'octroi d'une allocation unique de 2.66 % de la rente annuelle. Le versement a été effectué en décembre 2014. Au vu de l'évolution du renchérissement aucune indexation des rentes n'a eu lieu depuis.

D'autres explications liées au plan de financement figurent au chiffre 5.9 de l'annexe.

L'année 2016

Banque Cantonale du Valais
www.bcvs.ch

100 ANS | JAHRE

L'année écoulée a évolué en deux temps avec tout d'abord un ralentissement de l'activité économique suivie par une amélioration du rythme de croissance. 2016 a par ailleurs été caractérisée par quelques surprises politiques, dont la décision des Britanniques de s'éloigner de l'Union européenne et l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis.

Disparités marquées entre les régions

Une très forte nervosité des marchés et des disparités importantes au sein des différentes places financières mondiales ont perduré tout au long de l'année. Les turbulences politiques, les inquiétudes économiques chinoises et les craintes relatives aux tensions déflationnistes ont permis aux banques centrales de confirmer leurs politiques accommodantes. Le début d'année a particulièrement été volatil avec le mois de février qui a affiché une forte chute boursière (-10.44%) suivie le même mois par la plus forte hausse de l'année (+8.97%). Globalement les bourses mondiales terminent l'année avec une performance de 10.02% en CHF soutenue par les Etats-Unis (11.90%) et les marchés émergents (12.81%) en tête. Les actions suisses affichent une performance de -1.41% contre 4.95% pour la zone Euro.

La continuité des taux bas

Bien que l'année se termine sous de meilleurs auspices qu'elle n'avait débuté, les risques demeurent entiers. Les pressions déflationnistes se sont tassées, mais un retour de l'inflation reste encore lointain. Les banques centrales ont donc maintenu leur taux de référence au plancher. En Europe, les mesures de rachat d'actifs sur les marchés (assouplissement quantitatif) se sont poursuivies. La Banque nationale suisse (BNS) est aussi intervenue tout au long de l'année pour éviter une appréciation trop forte du franc. Au niveau financier, les emprunts obligataires peu attractifs ont néanmoins profité jusqu'au 3ème trimestre d'une poursuite inattendue de la baisse des rendements à long terme.

Performances des marchés financiers

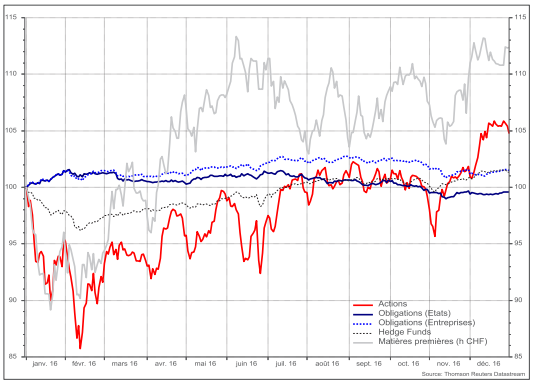

Dès juillet, les taux d'intérêts se sont cependant tendus, en particulier aux Etats-Unis, annihilant en bonne partie les performances positives des emprunts étatiques.

Une croissance troublée

La croissance de l'économie mondiale devrait s'afficher cette année à 3.1%. Les turbulences ne reflètent pas seulement la complexité des marchés financiers mais également les problèmes politiques et sociaux du monde actuel.

Au 1er semestre 2016, les Etats-Unis, spécialement le secteur industriel, a souffert de l'effet retard de la hausse du dollar qui a conduit à un ralentissement de l'activité globale. En 2ème partie d'année, la bonne santé du marché de l'emploi et par conséquent les revenus des ménages ont dynamisé la consommation, pierre angulaire de la conjoncture américaine. L'amélioration de la situation économique a finalement incité la FED, pour la deuxième fois en dix ans, à remonter son taux de référence d'un quart de point de pourcentage en décembre.

Après un début d'année florissant avec une croissance de 0.60%, la zone euro a été impactée par la décision des Britanniques de sortir de l'Union européenne (Brexit). Au printemps, les relances monétaires de la Banque Centrale Européenne (BCE) ont bien soutenu le marché. L'instabilité politique de l'Europe continue cependant à peser sur la confiance des consommateurs, ce qui se reflète dans des marchés boursiers peu convaincants.

Pour l'économie helvétique, le début d'année s'est révélé morose, en continuité de 2015. Les effets du franc fort et le ralentissement de l'économie mondiale ont pesé sur la Suisse. Depuis la fin du printemps, les perspectives se sont améliorées avec une embellie de la production et un redémarrage des exportations. La croissance du PIB devrait finalement atteindre 1.5%.

En Chine, l'industrie a pâti des excédents de capacités de production en début d'année. Les actions de relance (recours massif au crédit, baisse des taux et augmentation des dépenses publiques) prises par le gouvernement ont adouci le ralentissement industriel. Les pays émergents terminent l'année sur une note positive grâce à la remontée du prix du pétrole et à la dépréciation de leur monnaie locale.

En début d'année, la poursuite de la baisse des matières premières a accentué les pressions sur les prix des produits industriels, générant une augmentation des craintes déflationnistes dans le monde. Au deuxième trimestre, par contre, le regain de l'activité mondial a entraîné une hausse du prix du pétrole et atténué les pressions déflationnistes. Ces améliorations permettent finalement à la croissance mondiale d'afficher une mine plus réjouissante.

Perspectives

Banque Cantonale du Valais
www.bcvs.ch

100 ANS | JAHRE

En 2017, la vigueur de la reprise mondiale pourrait être menacée par un certain nombre de risques. Le chemin de la croissance reste entravé par différents problèmes structurels (surendettement, surcapacités de production) et par la résistance au changement qui s'exprime dans les résultats politiques de plusieurs pays. La croissance de l'économie mondiale devrait se poursuivre à un rythme d'environ 3.3%. Elle devrait davantage accélérer dans les pays émergents (4.5%) que dans les pays développés. Le rythme de croissance dépendra en 2017 d'éléments clés, tels que l'emploi américain, le ralentissement chinois, la confiance européenne et les politiques budgétaires.

Pressions déflationnistes atténuées

La croissance modérée et la hausse des prix des matières premières devraient atténuer les pressions déflationnistes. Les conditions d'un retour à l'inflation ne sont pas encore totalement réunies, bien que le plein emploi soit désormais de mise aux USA et au Japon. Les banques centrales maintiendront leurs politiques monétaires accommodantes. La FED relèvera graduellement ses taux, alors que les autres banques les maintiendront à un niveau historiquement bas, afin de soutenir leur économie.

Une croissance sur le bon chemin

Dans la zone euro, l'activité économique pourrait fléchir vers 1.4% en 2017. Les conséquences concrètes du « Brexit » se déploieront. Les turbulences et incertitudes politiques (élections françaises et allemandes) pèseront sur les investissements et le climat des affaires. De plus, la hausse du pétrole et les pressions déflationnistes resteront des défis majeurs pour la vigueur de la reprise.

Aux Etats-Unis, l'économie devrait croître d'environ 2%. La consommation restera soutenue et des efforts de relance fiscale seront mis en place. L'inflation devrait se maintenir au-dessus de 2% et les chiffres du chômage rester faibles. Les nombreuses promesses faites par Donald Trump pendant sa campagne présidentielle génèrent beaucoup d'attentes mais également d'incertitudes susceptibles de perturber cette embellie.

En Chine, la majorité des indicateurs annoncent une amélioration de l'activité grâce aux mesures de relance budgétaire. Un dollar trop fort ou une perte du contrôle du gouvernement chinois, dans sa gestion du ralentissement économique, pourraient avoir des répercussions sur la croissance du pays.

En 2017, la Suisse devrait ressembler à 2016, avec une confirmation de la reprise de la consommation des ménages et une amélioration de la productivité. Le niveau de parité EUR/CHF sera l'élément moteur ou non de l'économie du pays. La croissance pourrait approcher 1.5%.

Marchés boursiers plus flexible

Haussière, modérée et irrégulière, telle devrait être la tendance sur les marchés boursiers en 2017. D'un côté, la reprise économique et l'affaiblissement des pressions déflationnistes soutiendront la progression des bénéfices des sociétés, de l'autre, la croissance se fera discrète voire incertaine. A cela s'ajoutent des incertitudes politiques des deux côtés de l'Atlantique. Il s'agira donc de rester flexible sans prendre des risques inconsidérés.

Pour les placements obligataires, les perspectives restent moroses. Leurs rendements sont non seulement très faibles, mais ils pourraient encore perdre du terrain.

Sion, le 31 décembre 2016
BCVs Asset Management

Evolution du marché des actions

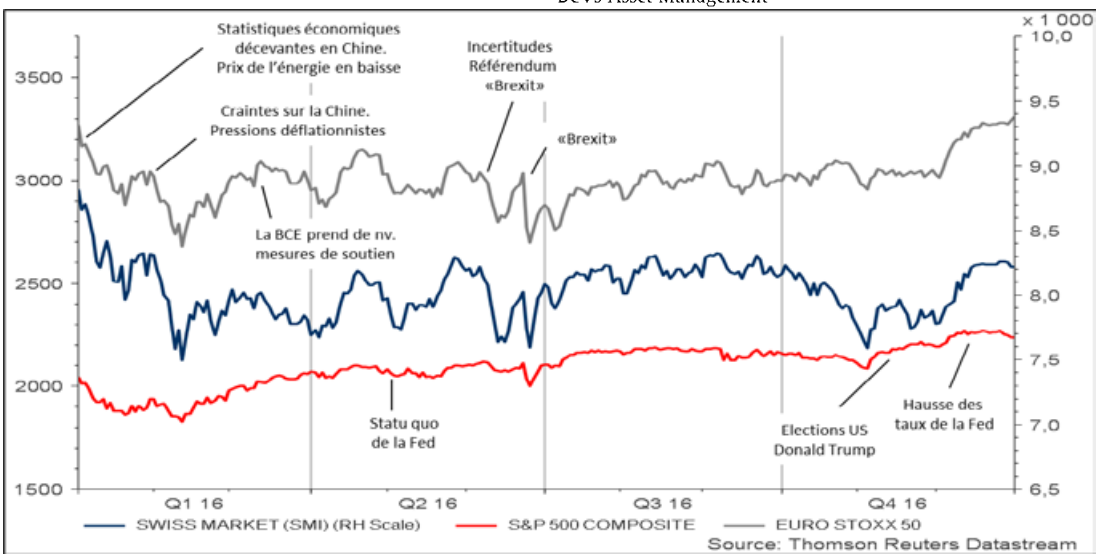

Performance des principaux marchés en actions en 2016 en monnaie locale

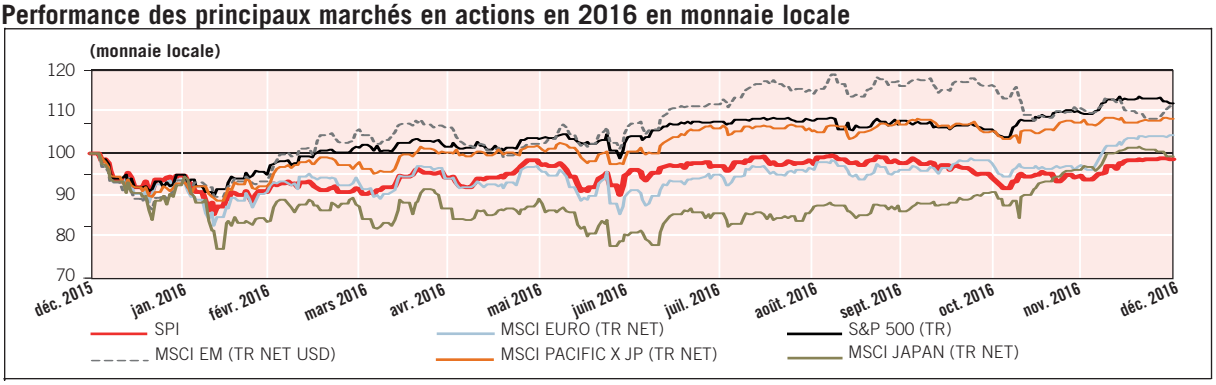

Evolution des rendements des principaux marchés obligataires en 2016

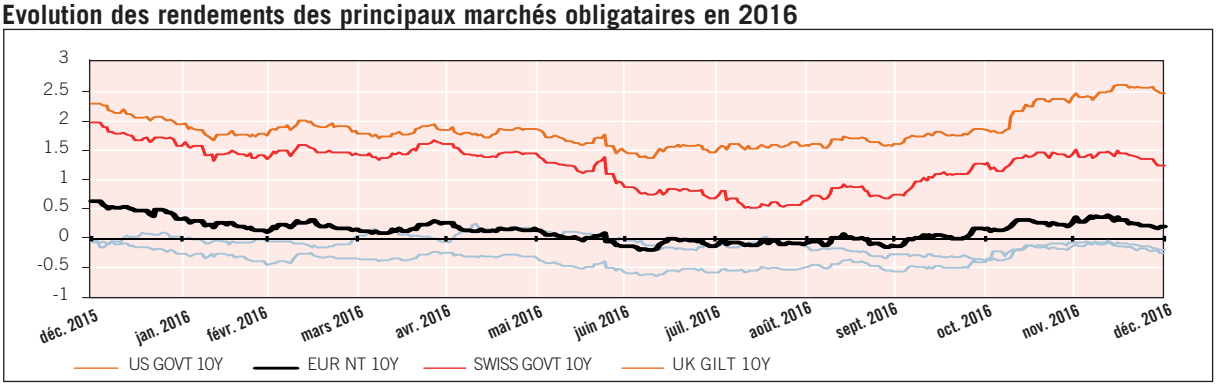

Performance des principales devises en 2016

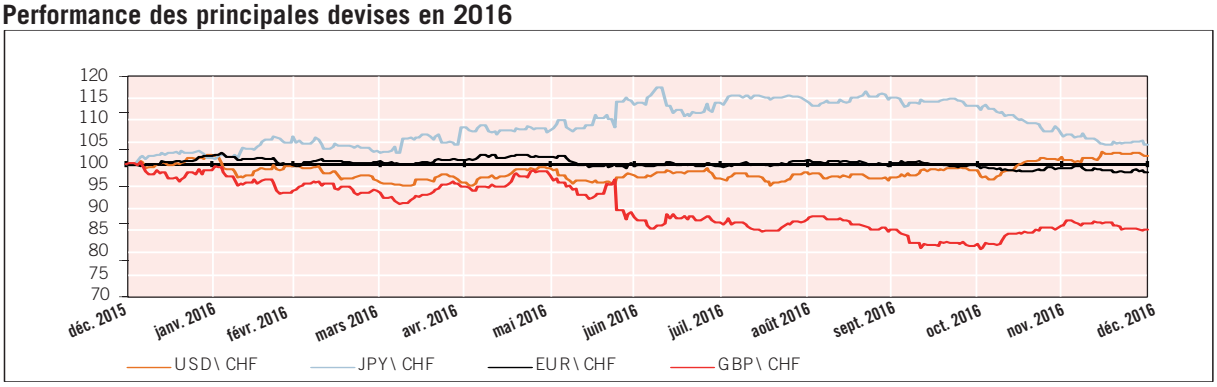

COMMENTAIRES DE PLACEMENT PAR CLASSES D'ACTIFS

Obligations CHF

Les obligations en CHF surperforment leur indice de référence de 0,45 % avec de plus une performance absolue positive de 1,91 %. La duration plus faible du portefeuille de CPVAL (environ 4 ans vs 8 ans pour l'indice) a pesé sur le portefeuille au cours du premier semestre compte tenu de la compression des taux depuis le début de l'année. En effet, les taux de la Confédération à 10 ans ont poursuivi leur baisse jusqu'à leur plus bas historique et sont passés de -0,09 % fin 2015 à -0,61 % à fin juin. La tendance inverse a pu être constatée au cours du second semestre de l'année, ce qui s'est traduit par une forte correction au niveau de l'indice. La sensibilité plus faible du portefeuille de CPVAL a donc permis d'atténuer cet impact et de combler le retard relatif constaté au 30 juin.
Pour rappel, on avait pu constater dans le passé ce même effet qui avait connu une remontée des taux d'intérêt impliquant directement une évolution

négative des obligations suisses. Dans un contexte économique avec de faibles taux d'intérêt, il reste préférable d'adopter un positionnement prudent (avec des durations plus faibles), car les opportunités qui seraient manquées en cas de baisse des taux d'intérêt restent moins attractives que les risques en cas de remontée de ces derniers.

Obligations en monnaies étrangères
Le consolidé des obligations internationales présente une surperformance (5,43 % vs 3,17 %). Après un début d'année où les taux d'intérêts se sont contractés, des résultats mitigés ont été enregistrés au sein des fonds investis par CPVAL. Les fonds avec des ratings plus faibles ainsi que des durations plus courtes que pour l'indice n'ont pas pu en profiter autant que ce dernier. En effet, suite au résultat surprise au Royaume-Uni en faveur du Brexit, les investisseurs se sont réfugiés sur les obligations de qualité et ont délaissé les autres obligations. Au cours du second semestre, grâce à une détente des principaux taux d'intérêts, le portefeuille de CPVAL a rattrapé son retard et affiche sur cette période une performance de 0,36 % vs -4,28 % pour son indice de référence.
Il convient de relever que sur un historique de plus long terme, la performance annualisée sur les cinq dernières années de cette classe d'actif se monte à 2,08 % vs 0,67 % pour son indice de référence, avec de plus une volatilité avérée plus faible (5,23 % vs 7,36 % pour l'indice de référence, soit une diminution de près de 30 % du risque).

Obligations convertibles
Cette classe d'actif a fini l'année avec une sous-performance de 2,06 % pour un résultat légèrement négatif de -0,29 %. Le biais européen du portefeuille a eu un léger impact positif sur le premier trimestre, mais qui s'est inversé au cours des trimestres suivants, notamment suite au résultat surprise du Brexit. De plus, les fonds globaux appliquant une couverture (partielle ou totale) des risques de change ont été pénalisés puisque le dollar a connu une forte progression (plus de 5 %) depuis l'élection de Donald Trump début novembre.

Prêt à l'employeur
Le prêt à l'employeur a rapporté 3 % en 2016, soit environ 0,75 % de moins que le reste du portefeuille global de la Caisse. Il représente au 31 décembre 20,5 % de la fortune de la Caisse. Son rôle reste toutefois très important dans l'approche globale de la gestion de CPVAL étant donné sa vocation stabilisatrice en termes de risque/rendement.

Actions suisses
Cette classe d'actif a une nouvelle fois surperformé son indice de référence depuis le début de l'année (+2,11 %), et ceci dans un contexte de baisse. Les petites et moyennes capitalisations suisses ont maintenu leur intérêt de la part des investisseurs et ont affiché des résultats nettement supérieurs au marché suisse dans sa globalité (+8,50 % vs -1,41 %). De plus, les actions suisses locales, principalement composées d'actions de la BCV et du BVZ, réalisent une bonne performance cette année.

Actions étrangères
De manière générale, les actions étrangères ont sous-performé leur benchmark de 2,69 %, mais affichent tout de même une performance absolue de plus de 7 %. Les actions européennes ont moins profité que le reste du monde notamment suite aux incertitudes apportées par le résultat surprise en Grande Bretagne en faveur d'un Brexit. L'Asie (en monnaie de base) et les marchés émergents ont repris du terrain après une année 2015 qui avait été marquée par le recul des perspectives de croissance de la Chine. Dans cette région, seul le Japon est resté en retrait après une très bonne année 2015. En ce qui concerne les États-Unis, ils affichent cette année encore de très bons résultats. Malgré une réticence des marchés au moment de découvrir le 45e Président américain, les mesures visées par ce dernier pour relancer la croissance aux États-Unis ont apporté de la confiance aux investisseurs et ont permis aux indices du pays d'atteindre de nouveau record depuis.
Il n'en demeure pas moins que cette sous-performance a fait réagir la Commission de placement de la Caisse qui a procédé à une analyse de cette classe d'actifs. Sa restructuration sera implémentée dans le courant du 1er trimestre 2017. Une augmentation de la part de la gestion indicielle (env. 60 % de la classe d'actifs) avec une attribution structurelle aux petites et moyennes sociétés (env. 20 % de la classe d'actifs) constitueront les principaux changements.

Investissements alternatifs
La classe d'actif enregistre une surperformance de 1,20 %. Elle a été reconstruite au cours de l'année 2015 et présente une diversification sur différents types d'investissements tels que des hedge funds, de la microfinance, de l'infrastructure ainsi que certains produits obligataires (dette subordonnée, dette sénior ou encore dans des obligations perpétuelles). Les fonds de hedge funds n'ont pas réussi à tirer leur épingle du jeu cette année et qui ont de

plus été pénalisés pour le coût de la couverture de change. La bonne diversification du portefeuille de la CPVAL a donc était un plus et lui a donc permis de mieux résister dans ce contexte.
Il convient également de relever encore la présence de cinq side pockets ou fonds en liquidation qui enregistrent des performances très disparates et qui ne peuvent dès lors pas être comparées à un indice de référence, globalement diversifié.

Hypothèques
Cette classe d'actif présente une surperformance par rapport à son indice de référence de 0,68 %. Globalement, l'affaire Hypotheka a évolué de manière positive au cours de l'année 2016. Des dossiers considérés comme litigieux une année auparavant ont pu aboutir à un arrangement ainsi qu'à une régularisation des arriérés d'intérêts. D'autres dossiers, déjà identifiés comme litigieux fin 2015, n'ont pas connu la même évolution, et pour ceux-ci, des procédures à l'encontre des débiteurs ont été engagées.

Immobilier direct
Cette classe d'actif a réalisé une très bonne performance en 2016 (5,59 %). Ce résultat a essentiellement été obtenu grâce aux mesures de gestion efficaces mises en place et axées sur du long terme. CPVAL a également poursuivi son effort de recherche d'objets intéressants, ceci afin d'augmenter son exposition dans le portefeuille global de la Caisse et de ramener son poids à l'intérieur des marges tactiques définies par la Caisse. Parmi les nouveaux objets développés, citons un immeuble en construction dans la vieille ville de Monthey « Le Château » ainsi que l'abri pour les archives de la Médiathèque de Sion.

Immobilier suisse fondation
Cette classe d'actif présente une légère sous-performance par rapport à son indice de référence de 0,35 %. Certains nouveaux investissements ont eu lieu cette année, expliquant une partie de ce retard.

Immobilier suisse fonds
Le consolidé de cette classe d'actif présente une surperformance de 0,42 %. Les agios des fonds immobiliers ont continué leur progression au cours de l'année et se situent à environ 27,5 % à la date de référence du présent rapport (25 % en début d'année).

Immobilier étranger
La classe d'actif présente une performance absolue depuis le début de l'année de 5,98 %. La principale raison des écarts de performance des différentes positions de CPVAL s'explique par les différentes expositions géographiques ainsi que du type d'exposition (fonds, fondations, actions, infrastructure).

Matières premières
La classe d'actif enregistre une sous-performance par rapport à son indice de référence de 2,12 %, mais un résultat absolu positif de près de 13 %. La remontée de l'or (ainsi que des autres métaux) est un des éléments expliquant ce résultat. À noter également que le pétrole a vu son cours remonté en 2016 après près de 18 mois de baisse continue. Un accord de principe semble avoir été trouvé entre les principaux producteurs de pétrole, mais la concrétisation de cet accord n'est pas encore totalement acquise. De plus, cet éventuel effet pourrait se voir atténuer par la volonté de Donald Trump de développer les énergies fossiles aux États-Unis.

Global
Globalement, les gestionnaires ont eu un impact relatif positif de 0,08 % (-0,07 % au 30 juin) sur la fortune totale de CPVAL. Le positionnement tactique / stratégique a quant à lui un impact négatif, estimé à 0,02 %. Il en découle une surperformance globale de 0,06 %.

Performances comparatives par classes d'actifs au 31.12.2016

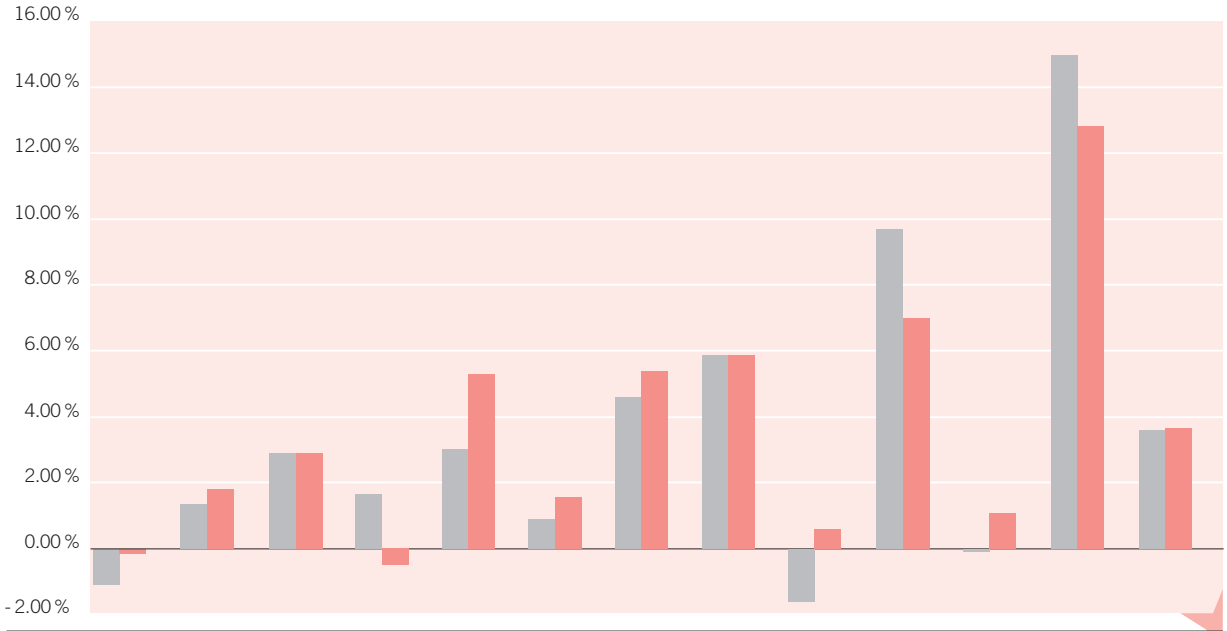

	Liquidités	Obligations suisses	Prêt Employeur	Oblig conv.	Obligations en ME	Hypo-thèques	Immobilier suisse	Immobilier étranger	Actions suisses	Actions Monde	Alternatifs	Matières premières	Total
Indice	-0.91%	1.46%	3.00%	1.77%	3.17%	1.00%	4.72%	5.98%	-1.41%	9.81%	-0.01%	15.09%	3.72%
Portefeuille	-0.03%	1.91%	3.00%	-0.29%	5.43%	1.68%	5.53%	5.98%	0.70%	7.12%	1.19%	12.97%	3.78%

Performances comparatives de 2006 à 2016

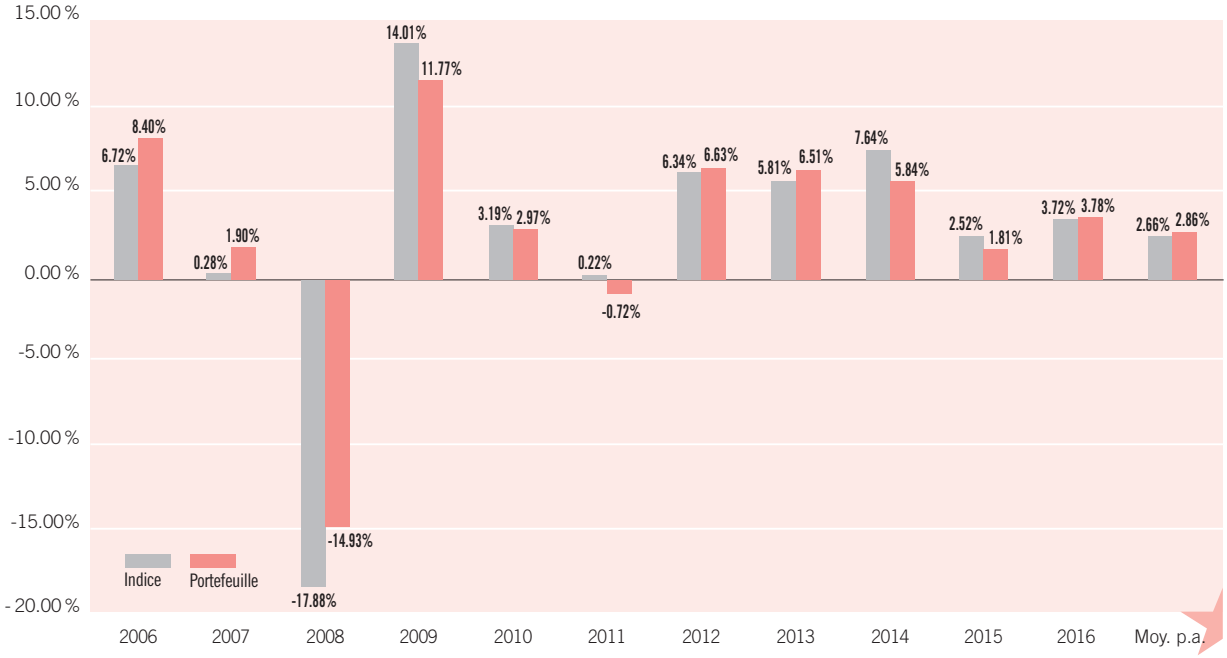

Bilan au 31 décembre 2016

		31.12.2016	31.12.2015
ACTIF	annexe	CHF	CHF
Placements	**6.4**	**3'942'543'813.68**	**3'774'495'436.59**
Liquidités		313'614'048.75	330'497'128.49
Créances à court terme	7.1	16'278'706.87	16'510'628.63
Prêt à l'Etat du Valais		805'178'250.00	819'326'200.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		252'306'780.28	250'669'725.65
Obligations de débiteurs étrangers		328'120'543.63	303'271'618.02
Actions de sociétés suisses		534'902'090.94	536'123'238.49
Actions de sociétés étrangères		601'321'245.09	546'347'911.98
Immeubles et fonds immobiliers suisses		631'892'765.31	591'113'882.05
Fonds immobiliers étrangers		180'162'698.72	151'931'410.35
Placements non-traditionnels		137'239'456.65	115'735'524.30
Prêts hypothécaires		23'799'754.55	23'889'260.82
Matières premières		117'727'472.89	89'078'907.81
Compte de régularisation actif	**7.1**	**3'055'387.26**	**3'098'755.47**
TOTAL DE L'ACTIF		**3'945'599'200.94**	**3'777'594'192.06**

		31.12.2016	31.12.2015
PASSIF	annexe	CHF	CHF
Dettes		**12'555'047.86**	**7'919'823.20**
Prestations de libre passage et rentes		11'280'400.76	6'894'934.22
Autres dettes	7.2	1'274'647.10	1'024'888.98
Compte de régularisation passif	**7.3**	**3'877'044.01**	**2'997'770.59**
Provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		**4'999'663'000.00**	**4'719'326'000.00**
Capital de prévoyance des assurés actifs		2'292'205'000.00	2'260'811'000.00
Capital de prévoyance des rentiers		2'401'574'000.00	2'265'004'000.00
Provisions techniques	5.7	305'884'000.00	193'511'000.00
Part en répartition autorisée	**5.8**	**-1'333'495'890.93**	**-1'303'649'401.73**
Réserve de fluctuation de valeurs	**6.3**	**263'000'000.00**	**351'000'000.00**
TOTAL DU PASSIF		**3'945'599'200.94**	**3'777'594'192.06**

Compte d'exploitation au 31 décembre 2016

	annexe	2016 CHF	2015 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		**213'806'742.80**	**211'707'510.38**
Cotisations des salariés		75'977'073.25	75'000'795.10
Cotisations de l'employeur		116'690'156.45	114'984'404.10
Cotisations complémentaires de l'employeur	7.4	12'609'130.60	12'343'692.73
Primes uniques et rachats	7.4	8'530'382.50	9'378'618.45
Prestations d'entrée		**41'860'052.38**	**35'107'956.69**
Apports de libre passage		37'702'887.03	31'407'519.44
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		4'157'165.35	3'700'437.25
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		**255'666'795.18**	**246'815'467.07**
Prestations réglementaires		**-194'932'185.35**	**-185'968'890.75**
Rentes de vieillesse	7.5	-142'951'351.25	-136'194'923.75
Rentes de survivants		-19'369'611.00	-18'987'771.70
Rentes d'invalidité		-5'464'795.65	-4'967'199.25
Autres prestations réglementaires	7.6	-16'809'000.45	-16'090'185.40
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-10'337'427.00	-9'728'810.65
Prestations réglementaires		**0.00**	**0.00**
Prestations de sortie		**-40'201'578.02**	**-36'124'267.56**
Prestations de libre passage en cas de sortie		-31'341'453.77	-28'128'142.21
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7.7	-8'860'124.25	-7'996'125.35
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		**-235'133'763.37**	**-222'093'158.31**
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	**7.8**	**-279'069'459.95**	**-123'733'523.45**
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs		12'865'586.85	-19'687'287.05
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers		-136'570'000.00	-72'964'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour vieillissement de l'effectif	5.7	67'880'000.00	-14'967'000.00
Constitution/Dissolution de provision garanties changement primauté	5.7	7'668'000.00	10'253'000.00
Constitution/Dissolution de provision changement taux technique		-184'108'000.00	0.00
Constitution/Dissolution de provision maintien du taux de conversion		-3'813'000.00	-4'000'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour indexation rentes		0.00	0.00
Rémunération du capital épargne		-42'992'046.80	-22'368'236.40

	annexe	2016 CHF	2015 CHF
Charges d'assurance		**-586'232.05**	**-582'675.30**
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-586'232.05	-582'675.30
Résultat net de l'activité d'assurance		**-259'122'660.19**	**-99'593'889.99**
Résultat net des placements	**6.7**	**143'756'796.97**	**67'784'655.63**
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		16'668.69	325'271.40
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		29'366'193.95	29'315'978.68
Obligations de débiteurs étrangers		16'528'857.96	-18'222'070.98
Actions de sociétés suisses		4'452'947.20	30'257'605.57
Actions de sociétés étrangères		45'183'576.26	-5'084'194.31
Immeubles et fonds immobiliers suisses		34'756'322.90	60'927'529.67
Fonds immobiliers étrangers		11'414'284.49	7'322'967.18
Placements non-traditionnels		2'842'115.22	967'068.12
Créances en titres hypothécaires		559'429.36	750'431.11
Matières premières		15'829'834.31	-21'125'322.53
Frais d'administration de la fortune	6.9	-17'888'111.22	-17'952'693.60
Rétrocessions de commissions sur produits de placements	6.9	694'677.85	302'085.32
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		**0.00**	**0.00**
Autres Produits		**0.00**	**0.00**
Frais d'administration	**7.9**	**-2'480'625.98**	**-2'477'180.29**
Coûts de l'administration générale		-2'291'629.98	-2'243'500.29
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-191'322.00	-212'350.00
Emoluments de l'autorité de surveillance		2'326.00	-21'330.00
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		**-117'846'489.20**	**-34'286'414.65**
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs		**88'000'000.00**	**8'000'000.00**
Excédent des produits (+) / charges (-)		**-29'846'489.20**	**-26'286'414.65**

Annexe aux comptes

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

CPVAL est une institution indépendante de droit public avec personnalité juridique. Son but consiste à mettre en œuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP), modifiée le 15 septembre 2011
- Règlement de base du 25 janvier 2012
- Règlement d'application des garanties du 29 février 2012
- Règlement d'organisation du 24 février 2010, modifié en 2016
- Règlement de l'assemblée des délégués du 22 juin 2011
- Règlement de placement du 1er janvier 2010, remplacé par la version du 22 octobre 2014 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 01.01.2015
- Règlement immobilier du 23 novembre 2011 modifié en 2012
- Règlement des indemnités des membres du comité du 24 février 2010, modifié en 2014
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 17 décembre 2014, modifié en 2016
- Règlement de direction du 23 décembre 2009, modifié en 2016
- Règlement de signatures du 23 décembre 2009
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 19 décembre 2012
- Règlement SCI (système de contrôle interne) du 23 janvier 2013

1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans,
- l'assemblée des délégués composée de 150 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans,
- la direction,
- l'organe de révision.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint.

Composition du Comité

Le Comité paritaire se compose de dix membres. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par l'assemblée des délégués du 19 juin 2013 pour la période 2014 – 2017. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour la même période par décision du Conseil d'Etat. Monsieur Werner Hertzog, représentant de l'employeur dès le 1er janvier 2015, a décidé de quitter sa fonction fin 2016 suite à sa nomination à la direction d'une caisse de pension d'une autre collectivité publique.

Représentants des assurés	**Représentants des employeurs**
Roland Crettaz	Patrick Fournier
Dominique Dubuis	Werner Hertzog
Gérald Duc	Franz Michlig
Philippe Duc	Damien Revaz
Denis Varrin	David Théoduloz

1.5 Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de dix personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. Le groupe a pour mission d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances du Comité, des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Comité.

1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle
La Caisse a désigné Prevanto SA (anciennement Swisscanto Prévoyance SA) à Pully, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP. Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella, expert en prévoyance professionnelle.

Organe de révision
En conformité avec les dispositions fédérales, il relève de la compétence du Comité de la Caisse de désigner un organe de révision. Par décision du 25.09.2013, la société PricewaterhouseCoopers SA s'est vue attribuer dès 2013 le mandat de vérification de la gestion, de la comptabilité et du placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP. Mandat qui a été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans.

Conseillers - Médecins-conseil :
Dr méd. Stéphane Berclaz – Sierre,
Dr méd. Pierre-Marie Dufour – Sion,
Dr méd. Pierre Féraud – Sion,
Dr med. Claudius Heimgartner – Viège,
Dr méd. Anne-Sophie Jordan Greco – Sierre,
Dr méd. Sandrine Kubli – Monthey,
Dr méd. François Kuntschen – Monthey,
Dr med. Stefan Loretan – Brigue,
Dr méd. Georges Perraudin – Martigny.

Consultants financiers :
Coninco SA, Vevey, par MM. O. Ferrari et A. Koehli pour l'analyse des placements, les recommandations trimestrielles et les synthèses de performance.

Conseiller financier de la Commission de placement : M. Benoît Piette, Banque Safra Sarasin Genève.

Autorité de surveillance
Depuis le 1er janvier 2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne.

1.7 Institutions affiliées et nombre d'assurés par institution

Nombre d'assurés à fin	*2016*	*2015*
La Castalie	290	274
Addiction Valais	87	92
APEA – Autorité de protection	1	0
ASA-Valais	6	8
Asile des aveugles	1	1
Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	4	4
Caisse cantonale valaisanne de compensation	151	147
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	48	45
Centre de Compétences Financières SA	8	9
CimArk SA	30	25
Cité Printemps	47	50
Divers	12	12
Divers Communes	150	153
Divers cycles d'orientation	64	59
Ecole cantonale d'Art du Valais (ECAV)	57	59
Eméra	181	172
Fond. Valaisanne de Probation	4	4
Fondation de l'Académie de Musique Tibor Varga	1	2
FOVAHM	212	198
Haute Ecole de Musique	5	6
HES-SO	608	595
Hôpital du Valais	0	2
Internatsstiftung Kollegium	28	28
Insieme	291	262
Institut Don Bosco	23	20
Institut Ste-Agnès	13	11
Institut St-Raphaël	68	66
Interprofession des fruits et des légumes	1	4
Kinderdorf St-Antonius	38	36
La Chaloupe	7	7
La Fontanelle	17	20
Marque Valais (Ass. entreprises VS Excellence dès 1.1.2013)	4	4
Office cantonal AI	161	158
OPRA	28	28
Orif	96	102
Pro Senectute Valais	33	30
Promotion Santé Valais	64	42
Rero	19	19
Réseau de coopération et promotion économique du VS Romand	8	10
Satom SA	78	79
Schlosshotel Leuk	9	9
Service d'action éducative en milieux ouvert (AEMO)	5	6
Universitäre Fernstudien Schweiz	120	106
Valais / Wallis Promotion	32	32
Au total	*3110*	*2996*

La rubrique « divers » rassemble quelques personnes assurées à titre individuel et collaborateurs d'associations assurés par le biais d'une convention d'assurance.

Le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques. Au 1er janvier 2012, suite aux modifications réglementaires, une nouvelle convention a été contractée avec chaque institution affiliée. En outre, des conventions d'assurances ont également été conclues avec les communes ou organisations scolaires qui rémunèrent directement les enseignants pour des heures éparses liées à l'enseignement ou à la direction d'école.

En 2015, une augmentation importante des assurés avait été relevée suite à la modification du statut juridique de la HES-SO dont une partie du personnel était jusqu'à fin 2014 considéré comme faisant partie du personnel de l'administration cantonale. Aucune nouvelle institution n'a demandé d'être affiliée à la caisse lors de l'année 2016.

2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Assurés actifs (rapports de prévoyance)

	2016	2015	2014	2013	2012
Situation au 1er janvier	**11293**	**11118**	**11227**	**11016**	**10736**
+ admissions	1183	1121	893	1072	1070
- démissions	611	655	729	582	569
- retraites complètes	330	260	256	252	200
- invalides	11	23	10	16	13
- décès	9	8	7	11	8
Situation au 31.12	**11515**	**11293**	**11118**	**11227**	**11016**

Les mouvements de l'effectif répertoriés ci-dessus se réfèrent aux rapports de prévoyance. Un assuré pouvant disposer de plusieurs rapports de prévoyance. Le nombre d'assurés cité en page 3 donne une indication sur le nombre de personnes assurées, raison pour laquelle le nombre total en fin de période diffère du total figurant ci-dessus.

2.2 Bénéficiaires de rentes

Catégories de rentes	2016	2015	2014	2013	2012
Retraite	4197	3938	3767	3582	3411
Invalidité	217	217	210	205	197
Conjoint	788	783	748	743	709
Enfants	294	310	306	285	287
Total	**5496**	**5248**	**5031**	**4815**	**4604**

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. A titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalidité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte. Le nombre indiqué en page 3 pour l'année 2015 (soit 5201) ne tenait pas compte des types de rentes.

3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Modifications du plan de prévoyance

Le système appliqué par CPVAL depuis le 1er janvier 2012 est un système en primauté des cotisations. Ce plan vise à obtenir, un niveau de prestations de retraite semblable à l'ancien plan en primauté des prestations, soit environ 59,2 % du dernier traitement assuré. Les prestations risques sont définies en un % fixe du traitement assuré.

La loi cantonale régissant les institutions étatiques de prévoyance prévoit en outre des dispositions transitoires destinées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégories d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures (CHF 129'363'000) a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse.

Capitalisation

Au 1er janvier 2007 une première capitalisation pour un montant total de 605 millions de francs a été consentie par l'Etat du Valais. Une deuxième phase de capitalisation a eu lieu lors de la fusion de la CRPE avec la CPPEV au 1er janvier 2010 à hauteur de 310 millions de francs. Enfin, au 1er janvier 2012, un troisième montant de capitalisation de 450 millions de francs a permis d'améliorer encore le degré de couverture.

3.2 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1er janvier qui suit le 17e anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend également à la retraite (assurance complète) au 1er janvier qui suit le 21e anniversaire. La retraite ordinaire est fixée à l'âge de 62 ans pour les catégories 1 et 4 et à 60 ans pour les catégories 2 et 5.

Le régime de prévoyance est fondé depuis le 1er janvier 2012 sur la primauté des cotisations pour les prestations de retraite. Les prestations de risque sont définies en un pourcentage fixe du salaire assuré. La prestation en cas d'invalidité correspond à 60 % du salaire assuré, la rente de conjoint à 36 % et les rentes d'enfants à 12 % du salaire assuré. La rente d'enfant de retraité correspond à 15 % de la rente de retraite.

Les bonifications de vieillesse ont été déterminées de telle sorte que tenant compte des hypothèses retenues en matière d'évolution du salaire et de l'intérêt à créditer sur le capital épargne, la rente à l'âge ordinaire de retraite atteigne près de 60 % du salaire assuré.

En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale (Fr. 28'200.– dès 2015). Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et remboursable à la Caisse à raison de 50 % par l'employeur et 50 % par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

3.3 Financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit : traitement AVS (sans 13e) diminué d'un facteur de coordination de 15 %.

Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant :

	Catégorie 1 retraite 62 ans	Catégorie 2 retraite 60 ans	Catégorie 4 retraite 62 ans	Catégorie 5 retraite 60 ans
Employeur	5.2% - 27.2%	7.3% - 27.3%	4.2% - 24.2%	5.9% - 25.9%
Assuré(e)	9.8%	10.8%	8.8%	9.6%
Cotisation totale	**15% - 37%**	**18.1% - 38.1%**	**13% - 33%**	**15.5% - 35.5%**

La cotisation de l'assuré est constante au sein de la même catégorie pour toutes les classes d'âge jusqu'à l'âge ordinaire de retraite. Elle inclut une cotisation supplémentaire (pour la couverture des risques décès et invalidité, cotisations au fonds de garantie et autres frais) de 1,3 %. La cotisation supplémentaire à la charge de l'employeur se monte à 1,7 %. Pour l'employeur, les cotisations d'épargne sont définies selon l'âge de l'assuré et ceci de manière distincte pour chaque catégorie. La cotisation épargne est donc dépendante de l'âge de l'assuré et progresse jusqu'à l'année où l'assuré atteint l'âge terme ordinaire de retraite.

Cotisation d'assainissement
En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées, dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 %, s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1,5 % du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement.

Cotisation de renforcement
Introduite suite à la modification de la LIEP du 15 septembre 2011, le nouvel article 10bis prévoit une cotisation de 0,4 % du traitement assuré dont le but est exclusivement l'amélioration du degré de couverture initial. Sont soumis à cette cotisation l'Etat du Valais, ainsi que les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 pour cent.

Autres sources de financement
Les autres sources de financement sont :
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune.

Dérogation pour les Caisses en capitalisation partielle et garantie des prestations
Selon l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat porte sur le découvert de la Caisse.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*
En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la dernière version des recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

** Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes No 26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme
La quasi-totalité des liquidités bancaires est en franc suisse. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

Obligations, prêt à l'Etat du Valais et autres créances de débiteurs suisses et étrangers
Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur connues.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions de sociétés suisses et étrangères
Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Prêts hypothécaires
Les prêts hypothécaires sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger
Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants :
- taux d'intérêt de base (taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché) plus supplément pour macro/micro-localisation
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2015. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.

Les copropriétés ordinaires sont évaluées selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »).
Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et Matières premières
Les placements non-traditionnels et en Matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes
Par rapport à l'exercice 2015, les principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement. L'annexe tient compte des dernières exigences des normes Swiss GAAP RPC 26 remaniées en 2013 et entrées en vigueur le 1er janvier 2014.

5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance
La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution des engagements de prévoyance pour les assurés actifs et invalides (en milliers de CHF)

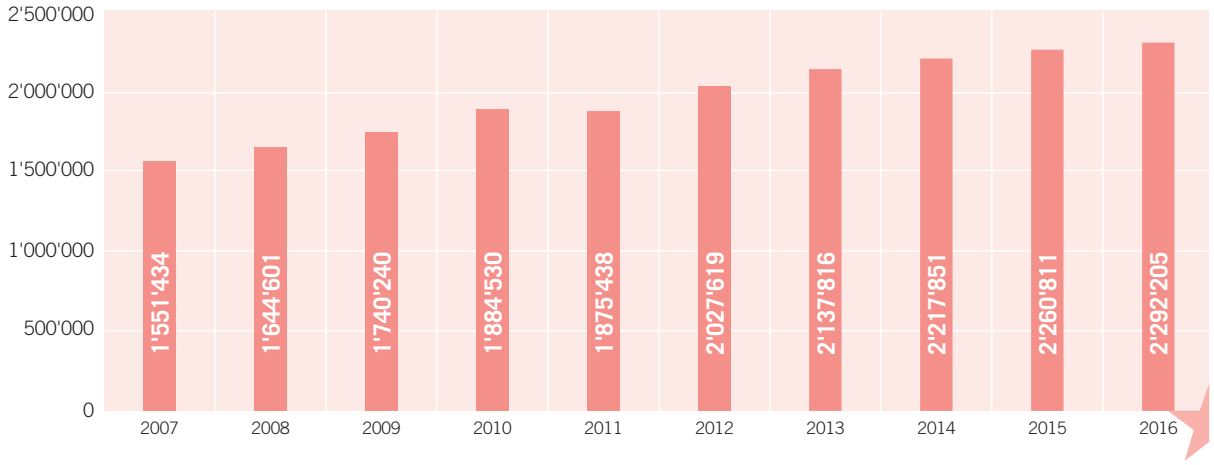

Evolution des engagements pour les assurés actifs et invalides

	2016	2015
Début de l'exercice	**2'260'811'000**	2'217'851'000
Fin de l'exercice	**2'292'205'000**	2'260'811'000
Evolution	**+31'394'000**	+ 42'960'000
Soit en pourcent	**+1.38%**	+1.93%

Selon décision du Comité de la Caisse, un intérêt de 2 % a été attribué sur les comptes épargnes. Les avoirs du compte de retraite anticipée n'ont pas été rémunérés (charge d'intérêts globale pour l'année 2016 de 43 millions; 22.4 millions en 2015 pour une attribution de 1 %).

EVOLUTION DU CAPITAL ÉPARGNE POUR LES ASSURÉS ACTIFS ET INVALIDES

	2016	2015
Capital épargne au 1er janvier	**2'260'780'140.84**	**2'217'837'944.06**
Bonifications d'épargne	171'145'168.65	168'377'535.20
Allocation des garanties	7'592'562.75	10'614'430.40
Solde des apports/retraits annuels	44'967'868.72	43'466'728.92
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits	42'992'046.80	22'368'236.40
Démissions, retraites, invalidité et décès	-235'274'233.45	-201'884'734.14
Capital épargne au 31 décembre	**2'292'203'554.31**	**2'260'780'140.84**
Dont capital de retraite anticipée	6'477'849.55	6'504'936.30
Dont capital épargne pour invalides (règlement 2012)	19'181'746.04	17'435'982.49

La différence entre le capital épargne et les engagements totaux envers les assurés actifs est due aux assurés pour lesquels le montant minimum selon l'article 17 LPP est déterminant pour fixer le droit au libre passage (CHF 1'445.69 pour 2016 et CHF 30'859.16 pour 2015).

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

en CHF	2016	2015
ASSURÉS ACTIFS		
Avoirs de vieillesse au 1er janvier	**894'470'562.18**	869'464'899.10
Bonifications de l'année	**68'486'707.50**	65'879'558.46
Libres passages LPP encaissés	**15'000'191.86**	13'651'063.71
Intérêts sur avoirs et libres passages	**10'926'524.30**	14'845'888.10
Démissions, invalidité, décès	**-82'605'996.80**	-69'370'847.19
Avoir de vieillesse au 31 décembre	**906'277'989.04**	894'470'562.18
Somme des salaires coordonnés	**522'535'820.15**	513'932'664.90
ASSURÉS INVALIDES		
Avoir des assurés invalides	**20'814'215.90**	21'026'074.10
Dont selon règlement 2012	**7'910'664.90**	6'921'946.60

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, d'un intérêt de 1,25 % (2 % pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011, 1,5 % du 1.1.2012 au 31.12.2013, du 01.01.2014 au 31.12.2015 intérêt de 1,75 %).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants :

	Taux	2016	Taux	2015
contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable (1)	0.08 %	**418'028.55**	0.08%	411'146.05
contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires (2)	0.005%	**205'237.80**	0.005%	199'916.65
Total		**623'266.35**		611'062.70
Droit aux subsides		**-30'869.35**		-13'673.70
Montant net dû		**592'397.00**		597'389.00

(1) en % des salaires coordonnés pro rata temporis

(2) en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

La différence de CHF 6'164.95 avec le montant figurant au compte d'exploitation (586'232.05) correspond au versement des subsides pour l'année 2016.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les retraités (en milliers de CHF)

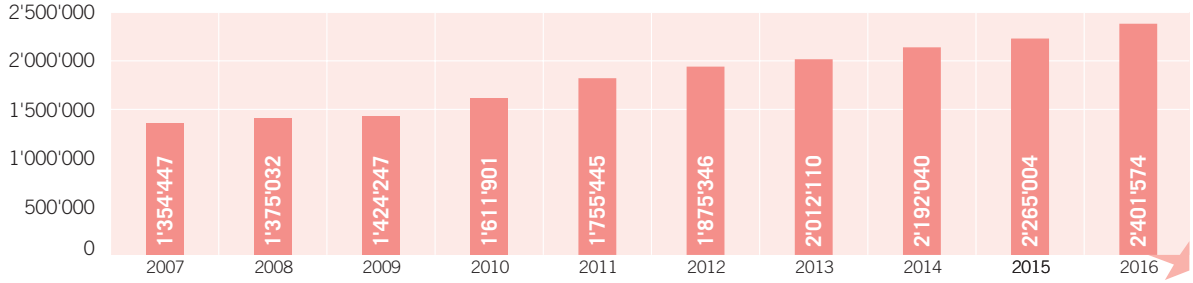

Bases techniques : à fin 2009 : EVK / PRASA 2000, 4,5%
à fin 2011 : VZ2005, 4,0%
à fin 2012 : VZ2005, 3,5%
à fin 2013 : VZ2010, 3,5%
à fin 2014 : VZ2010, 3,0%
à fin 2016 : VZ2015, 3,0%

Evolution du capital de prévoyance pour les retraités	2016	2015
Début de l'exercice	**2'265'004'000**	2'192'040'000
Fin de l'exercice	**2'401'574'000**	2'265'004'000
Augmentation	**+136'570'000**	+72'964'000
Soit en pourcent	**+6.02%**	+3.32%

Tenant compte des différentes modifications des bases techniques sur les 10 dernières années, l'augmentation des engagements en moyenne géométrique – avoisine les 4,9 %.

5.5 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. CPVAL demande également chaque année à son expert la remise d'un rapport d'expertise permettant de déterminer si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. Ce rapport doit également indiquer les sources de pertes et profits actuariels.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Avec l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012, les engagements pour les bénéficiaires de rentes ont été déterminés au moyen des bases techniques VZ2005 selon un taux technique de 3.5 %. Dès l'année 2013, la base technique VZ2010, taux technique de 3.5 %, est appliquée au calcul des engagements de rentes. Dès 2014, le taux technique de 3.0 % selon VZ2010 a été appliqué au calcul des engagements. A fin 2016 la base VZ2015, taux technique de 3,0 % a été adoptée.

5.7 Provisions techniques

Evolution des provisions

	2016	2015	Variation
Longévité	0	67'880'000	-67'880'000
Garantie	20'963'000	28'631'000	-7'668'000
Maintien du taux de conversion	100'813'000	97'000'000	3'813'000
Baisse du taux technique rentes	122'878'000	0	122'878'000
Baisse du taux technique actifs	61'230'000	0	61'230'000
Total	**305'884'000**	**193'511'000**	**+112'373'000**

Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)
La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation des engagements envers les bénéficiaires de rentes. Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle du 27 décembre 2014, une provision, fixée en pourcent des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être constituée. Cette provision est fixée à 0,3 % des engagements totaux pour chaque année ultérieure à l'année de validité des bases employées.
Les bases techniques VZ2015 anticipant déjà l'évolution de la longévité à fin 2016, aucune provision n'a été déterminée par l'expert pour l'exercice 2016. La provision constituée à fin 2015 a été dissoute pour faire face à l'accroissement des engagements actuariels liés au passage à la nouvelle base technique.

Provision « Garanties changement de primauté »
Cette provision résulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19 septembre 2011 de la LIEP.
Par ces dispositions l'Etat du Valais, respectivement les institutions affiliées, ont accepté le financement de garanties attribuées individuellement aux assurés pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite à l'âge ordinaire de retraite a été déterminé par l'expert.
Pour l'attribution individuelle il a dû être tenu compte du montant maximum déterminé par le Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'Etat du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce même modèle, les institutions affiliées ont souscrit à un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant à la charge de l'Etat du Valais s'établissant finalement à la somme de près de 116 millions de francs.
Les montant individuels sont attribués mensuellement sur les comptes épargne des assurés selon la directive d'application des garanties adoptés par le Comité en date du 25 janvier 2012.

	2016	*2015*
Provision au 1.1.	**28'631'000**	**38'884'000**
Attribution annuelle	-7'593'000	-10'623'000
Gain/perte sur provision	-933'000	-613'000
Intérêts attribués (3%)	+858'000	+983'000
Provision au 31.12	**20'963'000**	**28'631'000**
Variation annuelle	-7'668'000	-10'253'000

Depuis l'introduction du plan en primauté des cotisations, une différence cumulée CHF 5'728'000 a été réalisée entre le financement et l'attribution des montants de garantie. Ces montants ont été pris en compte lors de l'établissement du résultat des exercices comptables depuis l'année 2012.

Provision pour maintien du taux de conversion
La réduction du taux technique induit, en principe, une diminution actuarielle du taux de conversion.
Le Comité de la Caisse avait décidé dès 2013 de constituer une provision d'un montant de 32 millions afin de pouvoir, le moment venu et pour une durée encore à déterminer, maintenir le taux de conversion à son niveau actuel et ainsi empêcher une dépréciation des futures prestations de retraite pour les assurés actifs.
En 2014, le règlement a été modifié prévoyant de constituer une réserve pour tous les assurés éligibles à la retraite, soit les assurés âgés de 58 ans et plus (près de 12 % de l'effectif). Selon les calculs de l'expert, la provision doit être portée à CHF 100'813'000 de francs à fin 2016.

Provision pour réduction du taux technique
A fin 2016, le Comité de la caisse a décidé de prévoir une provision pour la réduction future du taux technique. Selon les calculs de l'expert, sur l'hypothèse d'une réduction d'un demi-pourcent, un montant de 122 millions de francs doit être provisionné en vue de couvrir l'augmentation des engagements des rentes en cours consécutive à l'abaissement de ce taux.

En outre, la provision pour baisse du taux de conversion étant déterminée selon les bases techniques en vigueur au 31.12.2016, une seconde provision de 61 millions de francs doit être ajoutée pour les assurés actifs de 58 ans et plus.
Au total une provision de CHF 184'108'000 est constituée au terme de l'exercice 2016.

5.8 Taux de couverture

Taux de couverture initiaux au 01.01.2012 selon les articles 72b et 72a LPP
Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public devaient fixer d'ici au 31.12.2013 les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 (modifications de la LPP du 17 décembre 2010 sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2012).
Conformément à la décision du Comité et avec l'aval du Grand Conseil de l'Etat du Valais (approbation du 12 mars 2014) concernant la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 200 millions, les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 sont établis comme suit :

Engagements et fortune

a)	Engagements envers les actifs	2'038'598'000
b)	Engagements envers les retraités	1'872'652'000
c)	**Engagements totaux**	**3'911'250'000**
d)	**Fortune** (art. 44 OPP2)	**2'997'000'000**
e)	Degré de couverture selon art. 44 OPP2	76.7%
f)	Découvert selon OPP2	914'250'000

Taux de couverture initiaux

(g)	**Fortune (article 72b, al. 3 LPP)** sous déduction de la réserve de fluctuation de valeur	**2'797'000'000**
(g)/(c)	selon article 72a et 72b LPP (dc global)	71.6%
(g-b)/(a)	selon article 72a et 72b LPP (dc des actifs)	45.5%
	Découvert	**1'114'250'000**

Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 n'est pas à considérer comme un taux de couverture initial. Il est au 1er janvier 2012 de 76.7%.

Lorsqu'un taux de couverture initial au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b, n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures applicables en cas de découvert telles qu'elles sont prévues aux art. 65c à 65e LPP.

Evolution : fortune, engagements et taux de couverture	2016	2015
Fortune selon art. 44 OPP2	**3'929'167'109**	**3'766'676'598**
Fortune selon art. 72b, al. 3 LPP	**3'666'167'109**	**3'415'676'598**
Prestations de libre passage des actifs	2'273'023'000	2'243'357'000
Capital épargne des invalides	19'182'000	17'454'000
Réserve mathématique des rentiers	2'401'574'000	2'265'004'000
Provision pour longévité / actifs	0	33'908'000
Provision pour longévité / rentiers	0	33'972'000
Provision pour garanties	20'963'000	28'631'000
Provision pour taux de conversion (actifs)	100'813'000	97'000'000
Provision pour taux technique / actifs	61'230'000	0
Provision pour taux technique / rentiers	122'878'000	0
Engagements totaux	**4'999'663'000**	**4'719'326'000**
Dont engagements pour les actifs	2'475'211'000	2'420'350'000
Dont engagements pour les rentiers	2'524'452'000	2'298'976'000
Taux de couverture		
Taux global selon art. 72a et 72b LPP	73.3%	72.4%
Taux des actifs selon art. 72a et 72b LPP	46.1%	46.1%
Part en répartition autoriseé	**1'333'495'891**	**1'303'649'402**
Taux global selon art. 44 OPP2	78.6%	79.8%
Découvert selon art. OPP2	1'070'495'890	952'649'402

Selon l'article 7 de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP, No 172.5) l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL conformément à l'article 72c LPP.

Evolution du degré de couverture à fin 2015 (selon OPP2)

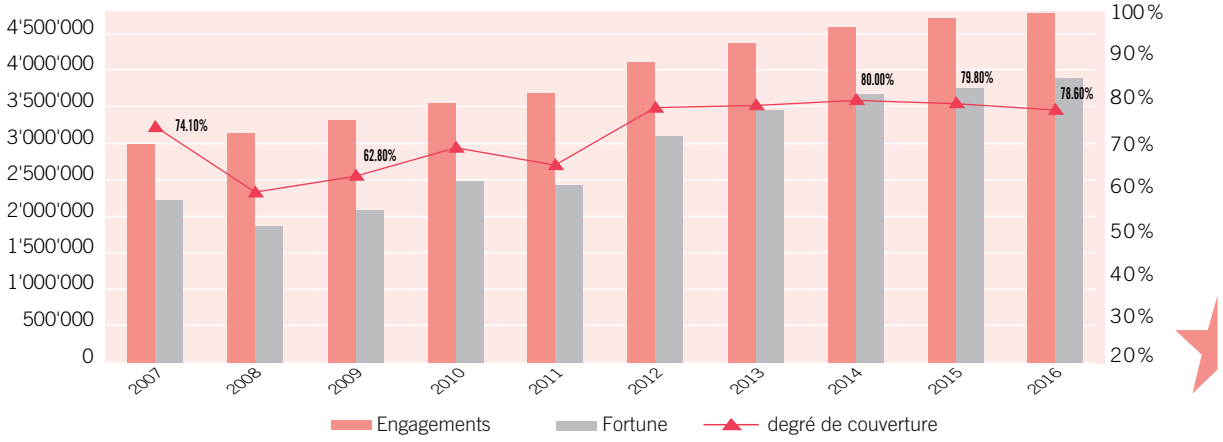

5.9 Plan de financement

Les institutions de prévoyance de corporations de droit public qui, au moment de l'entrée en vigueur de la modification du 17 décembre 2010 de la LPP, ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de capitalisation complète et qui bénéficient de la garantie de l'Etat conformément à l'art. 72c peuvent, avec l'accord de l'autorité de surveillance, déroger au principe de la capitalisation complète.

Un plan de financement permettant d'atteindre dans 40 ans le taux de couverture de 80 % doit être soumis tous les 5 ans à l'autorité de surveillance.

Conformément aux exigences légales, le plan de financement figurant ci-après a été soumis à l'autorité de surveillance (rapport de l'expert de décembre 2013).

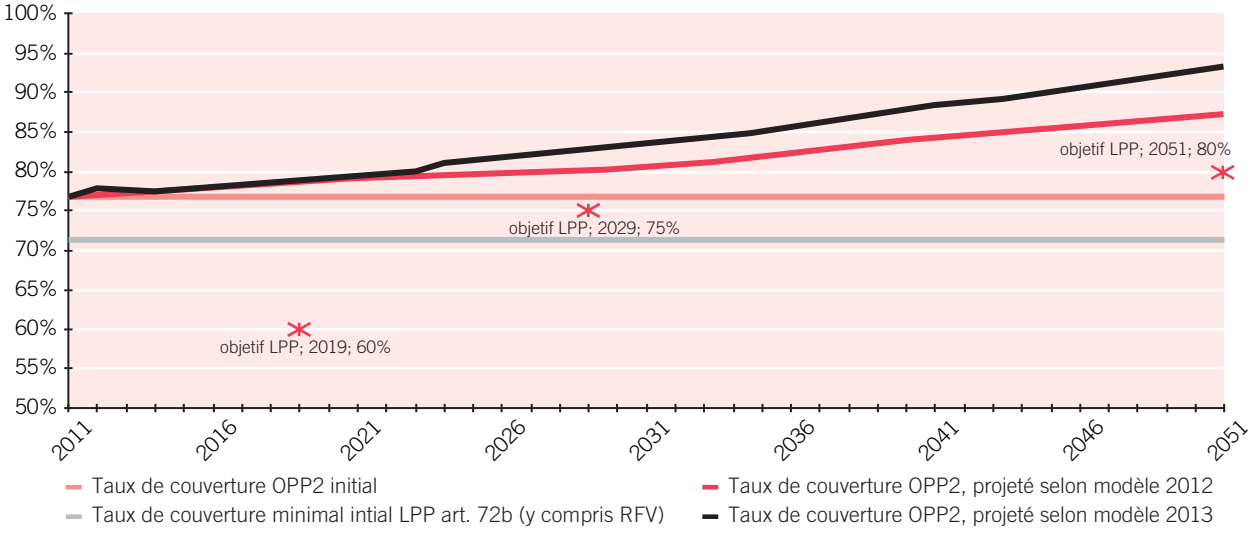

Ce plan est basé sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont détaillées sur la page suivante.

Principales hypothèses

Evolution de l'effectif	De 2012 à 2021 : 1.5% De 2021 à 2051 : 1.0%
Affiliation	Age moyen 31.5 ans Apport PLP : 23'300 Salaire assuré : 54'600
Probabilités de retraite, Invalidité, décès	Selon VZ2005, invalidité réduction de 50%
Inflation	1%
Salaires	Jusqu'à 39 ans : +2.2% De 40 à 49 ans : +1.0% Dès 50 ans : +0.3%
Taux d'intérêts sur compte épargne	3%
Taux technique	Modèle 2012 : 3.5% Modèle 2013 : 3.0%
Rendement de la fortune	4%
Indexation des rentes	Aucune

L'évolution réelle de certains paramètres figure dans la première partie du rapport dans la rubrique « Evolution de l'effectif et autres statistiques ».
Conformément aux dispositions fédérales ce plan sera réactualisé en 2017 pour une durée de 5 ans.

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement de placement, adopté par le Comité en 2010 et modifié en 2014, renseigne notamment sur l'organisation, la philosophie et le processus d'investissement de la Caisse, la délégation de compétence à la Commission de placement ainsi que l'allocation stratégique des actifs.

Le règlement immobilier, adopté en 2011 et modifié en 2012, informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences déléguées par le Comité à la commission immobilière.

Politique de placement
L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois tous les deux mois. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

Si la gestion des actifs de la Caisse est décidée en interne selon les compétences disponibles en accord avec le conseiller financier et le consultant, les produits dans lesquels la Caisse investit sont majoritairement des placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement, soit sous forme de fondations de placement. Il peut arriver que la Caisse confie à des institutions financières externes un mandat de gestion active pour une classe d'actifs particulière. A ce jour, deux mandats ont été confiés, à savoir :

- Un mandat de gestion active en actions suisses
- Un mandat de gestion des liquidités en francs suisses

Allocation stratégique
L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée sur une analyse de congruence Actifs-Passifs effectuée avec l'aide de Pittet Associés SA et du Credit Suisse. Celle-ci revête un caractère ponctuel et doit être revue tous les 3 à 5 ans. La dernière a été réalisée fin 2014 pour une entrée en vigueur en 2015.

Les hypothèses de rendement attendu et de risque ont été confirmées. Le niveau de la RFV nécessaire a également pu être déterminé.

Allocations stratégique, effective et marges tactiques

Détail par catégorie de placement	31.12.2016	Effective	Limites OPP2	Stratégie	Marge min.	Marge max.
TOTAL DES PLACEMENTS hors créances à court terme	**3'926'265'107**	**100.00%**	**100%**	**100 %**		
CREANCES	**1'699'219'623**	**43.28%**	**100%**	**45 %**	**29 %**	**69 %**
Liquidités	313'614'049	7.99%		2 %	0 %	15 %
Prêt auprès de l'Etat du Valais	805'178'250	20.51%		24 %		
Obligations en CHF	202'088'912	5.15%		11 %	5 %	15 %
Obligations en monnaies étrangères	302'267'283	7.70%		8 %	0 %	10 %
Obligations Convertibles	76'071'129	1.94%		0 %	0 %	5 %
ACTIONS	**1'136'223'336**	**28.94%**	**50%**	**28 %**	**20 %**	**40 %**
Actions suisses	534'902'091	13.62%		13 %	10 %	20 %
Actions étrangères	601'321'245	15.32%		15 %	10 %	20 %
HYPOTHEQUES	**23'799'754**	**0.61%**	**50%**	**0 %**	**0 %**	**1 %**
Hypothèques	23'799'754	0.61%		0 %	0 %	1 %
IMMOBILIER	**812'055'464**	**20.68%**	**30%**	**22 %**	**8 %**	**32 %**
Immobilier suisse	**631'892'765**	**16.09%**	**30%**	**18 %**	**8 %**	**25 %**
Placements directs	281'968'876	7.18%		10 %	8 %	15 %
Placements indirects CH	349'923'889	8.91%		8 %	0 %	10 %
Immobilier étranger	**180'162'699**	**4.59%**	**10%**	**4 %**	**0 %**	**7 %**
ALTERNATIFS	**254'966'930**	**6.49%**	**15%**	**5 %**	**0 %**	**9 %**
Placements alternatifs	137'239'457	3.50%		3 %	0 %	5 %
Matières premières	117'727'473	3.00%		2 %	0 %	4 %
Total en monnaies étrangères	**1'414'789'286**	**36.03%**	**30%**	**32 %**	**10 %**	**51 %**

Respect des limites OPP2 : Selon l'expert, les limites OPP2 sont entièrement respectées, à l'exception du total en monnaies étrangères (36,03 % vs 30 %). Il convient de relever que, d'une part, ce dépassement est compris dans les marges de l'allocation stratégique et d'autre part, que certains investissements sont couverts contre les risques de change et peuvent donc se porter en diminution de ce total.

Respect des marges d'allocation : Les marges d'allocation définies par le Comité sont toutes respectées au 31 décembre 2016, à l'exception de l'immobilier direct qui se situe au-dessous de sa marge d'allocation inférieure de 0,82 %. Le dépassement en immobilier direct résulte d'un manque d'opportunités d'investissements. Il convient de relever que cet écart ne représente pas un risque spécifique pour CPVAL.

Mandats de gestion
Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2016, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes :

– IAM SA, par M. Michel Thétaz
  Mandat Actions suisses CHF 95 mios.
– BCVs, par M. Cédric Zufferey
  Mandat Liquidités CHF CHF 42 mios.

Dépositaires des titres
Au 31.12.2016, les banques et compagnies d'assurance suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

– Banque Cantonale du Valais, Sion
– Credit Suisse, Sion
– Lombard Odier Darier Hentsch, Genève
– Pictet & Cie, Genève
– UBS SA, Lausanne
– Union Bancaire Privée, Genève
– HSBC, Luxembourg
– Swiss Life Holding, Zürich

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion
Depuis le 1er janvier 2013, CPVAL a acquis auprès de la société BDI SA un logiciel de placement lui permettant de consolider ses avoirs et de calculer au jour le jour ses performances globales, par classes d'actifs et par titres. Ces performances sont confirmées par le consultant désigné, Coninco SA à Vevey ainsi que par l'EPFL via la société Fundo SA à travers sa plateforme de consolidation. Un rapport trimestriel est fourni aux organes directeurs de la Caisse.

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)

Depuis 2014 CPVAL détermine le niveau-cible de sa réserve de fluctuation de valeur sur la base d'une analyse de congruence Actifs – Passifs (ALM). Cette analyse se renouvelle tous les trois ans. Pour la calculer, elle a tenu compte du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL avec comme objectif de neutraliser les risques de marché spécifiques à cette allocation des actifs. Le niveau-cible a été fixé à 18 % de la fortune. Cela représente un montant de CHF 707 mios, ceci pour un risque majeur de fluctuations négatives de valeur se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années avec un degré de probabilité de 95,5 % (déviation de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

L'attribution et la dissolution de cette réserve est de la compétence du Comité qui se base sur le règlement de financement et d'utilisation des excédents et sur les calculs effectués par l'expert pour en décider.

Suite à l'attribution 2016, la RFV est constituée à hauteur de 37 % de son objectif (52 % à fin 2015).

Evolution de la RFV, en mios de CHF

	2016	2015
Etat de la RFV au 1er janvier	**351**	**359**
Dissolution lors de l'exercice	-88	-8
Etat de la RFV au 31 décembre	**263**	**351**

Valeur cible de la RFV

	31.12.16	31.12.15
En %		
Objectif	**18%**	**18%**
Niveau de la RFV	6.7%	9.3%
RFV manquante	**11.3%**	**8.7%**
En mios de CHF		
Objectif	707	676
Niveau de la RFV	263	351
RFV manquante	**444**	**325**

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	31.12.2016		31.12.2015	
PLACEMENTS hors créances à court terme	**3'926'265'107**	**100.00%**	**3'757'984'807**	**100.00%**
LIQUIDITÉS	**313'614'049**	**7.99%**	**330'497'128**	**8.79%**
CRÉANCE AUPRÈS DE L'ETAT DU VALAIS	**805'178'250**	**20.51%**	**819'326'200**	**21.80%**
OBLIGATIONS ET AUTRES CRÉANCES	**580'427'323**	**14.78%**	**553'941'344**	**14.74%**
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	**202'088'911**	**5.15%**	**200'541'316**	**5.34%**
Placements directs	80'335'178		69'944'718	
Placements indirects	121'753'733		130'596'598	
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	**378'338'412**	**9.64%**	**353'400'028**	**9.40%**
Placements indirects	302'267'283		277'271'662	
Placements indirects convertibles	76'071'129		76'128'366	
ACTIONS ET TITRES ANALOGUES	**1'136'223'336**	**28.94%**	**1'082'471'150**	**28.80%**
Actions de sociétés suisses et titres analogues	**534'902'091**	**13.62%**	**536'123'238**	**14.27%**
Placements directs	120'138'709		121'895'950	
Placements indirects	414'763'382		414'227'288	
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	**601'321'245**	**15.32%**	**546'347'912**	**14.54%**
Placements indirects	601'321'245		546'347'912	
HYPOTHÈQUES	**23'799'755**	**0.61%**	**23'889'261**	**0.64%**
IMMOBILIER	**812'055'464**	**20.68%**	**743'045'292**	**19.77%**
Placements directs	226'014'026		221'050'551	
Placements directs Copropriétés	55'954'850		54'940'300	
Placements indirects CH	349'923'889		315'123'031	
Placements indirects étrangers	180'162'699		151'931'410	
PLACEMENTS ALTERNATIFS	**254'966'930**	**6.49%**	**204'814'432**	**5.45%**
Placements Matières premières	117'727'473		89'078'908	
Placements Alternatifs indirects	137'239'457		115'735'524	

Détails et résultats des immeubles de la caisse

Immeubles		Renvenus nets	Valeur au 31.12.2016	Valeur au 31.12.2015	Variation	Rdt	Poids 2016
Sandmatte	Brig	1'423'695	34'000'000	34'000'000	0	4.19%	12.06%
Apollo	Brig	1'484'081	27'450'000	27'450'000	0	5.41%	9.74%
UBS Brig	Brig	476'792	8'600'000	8'600'000	0	5.54%	3.05%
Visp	Visp	0	166'387	0	166'387	0.00%	0.06%
Du Rhône	Naters	757'119	17'350'000	17'350'000	0	4.36%	6.15%
Platanes	Sierre	849'292	20'800'000	20'800'000	0	4.08%	7.38%
Champsec	Sion	665'430	19'450'000	19'450'000	0	3.42%	6.90%
Les Bouleaux	Sion	13'355	450'000	450'000	0	2.97%	0.16%
Ste-Marguerite	Sion	580'276	14'050'000	14'050'000	0	4.13%	4.98%
La Planta	Sion	804'752	12'500'000	12'500'000	0	6.44%	4.43%
Potences	Sion	344'014	12'850'000	12'850'000	0	2.68%	4.56%
Sous-le-Scex	Sion	491'501	11'300'000	11'300'000	0	4.35%	4.01%
Beaumont	Sion	53'504	4'700'000	4'700'000	0	1.14%	1.67%
Les Moulins	Sion	24'039	2'102'700	2'100'000	2'700	1.27%	0.75%
Abri Médiathèque	Sion	0	294'038	0	294'038	0.00%	0.10%
La Bohême	Martigny	537'312	12'150'000	12'150'000	0	4.42%	4.31%
UBS Martigny	Martigny	479'814	8'750'000	8'750'000	0	5.48%	3.10%
Le Saphir	Fully	215'740	5'350'000	5'350'000	0	4.03%	1.90%
Château	Monthey	0	4'500'902	0	4'500'902	0.00%	1.60%
Garma	Martigny	454'899	9'200'000	9'200'000	0	4.94%	3.26%
TOTAL		**9'655'615**	**226'014'027**	**221'050'000**	**4'964'027**	**4.32%**	**80.16%**
ICC 4.5 %	Genève	861'791	17'533'800	17'589'150	-55'350	4.58%	6.22%
Terrasse 29.5%*	Sierre	279'279	5'177'250	5'148'750	28'500	5.96%	1.84%
Métropole 2%	Lausanne	214'870	4'843'800	4'852'400	-8'600	4.25%	1.72%
La Croisée 100%	Sion	190'587	2'750'000	2'750'000	0	6.93%	0.98%
Troilletta 33.3%	Monthey	940'802	24'750'000	24'450'000	300'000	5.07%	8.78%
Galeries Sédunoises 100%	Sion	48'612	900'000	900'000	0	5.40%	0.32%
TOTAL		**2'535'941**	**55'954'850**	**55'690'300**	**264'550**	**4.49%**	**19.84%**
TOTAUX		**12'191'556**	**281'968'877**	**276'740'300**	**5'228'577**	**4.35%**	**100.00%**

* Augmentation de CHF 750'000.– au 31.12.2016. Selon nouvelle estimation au 31.12.2016, la valeur passe de CHF 4'398'750 à CHF 4'475'250.–, soit une augmentation de CHF 76'500.–.

Les résultats 2016 ont été corrigés des rendements 2015 supérieurs à 3,25 % qui ont amélioré le résultat final de 1,24 %. Sans cette situation particulière, la rentabilité 2016 aurait été de 4,35 %.

En termes de nouvelles acquisitions, CPVAL a pu augmenter son exposition dans la copropriété La Terrasse à Sierre en acquérant 4 % de parts supplémentaires pour un montant de CHF 750'000.– soit pour un rendement attendu d'environ 4,5 %. Elle a également augmenté sa diversification en achetant un terrain de 707 m² au centre de la ville de Monthey pour un projet clé en main de CHF 8,5 mios ainsi qu'en concluant un DDP avec l'Etat du Valais pour la construction de l'abri de la Médiathèque Valais à Sion pour un montant qui avoisinera CHF 9 mios.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Néant

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending*

(*) prêt de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements en CHF	31.12.2016	31.12.2015
Résultat brut des placements	**160'950'230**	**85'435'264**
Résultat brut sur liquidités	**16'669**	**325'271**
Revenus des comptes bancaires	621	28'541
Revenus des comptes à termes	36'827	142'130
Gains de change	1'087'172	942'726
Pertes de change	-399'726	-2'720'956
Intérêts négatifs	-707'974	0
Produits - Intérêts PLP de retard	21'941	136'299
Charges - Intérêts PLP de retard	-86'687	-126'199
Produits extraordinaires	64'495	1'922'730
Résultat brut sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	**4'786'408**	**4'311'754**
Revenus des titres	4'229'567	5'168'637
Produits des ventes réalisées	68'585	654'589
Pertes des ventes réalisées	-1'053'352	-1'310'606
Plus-values non réalisées	2'548'380	2'141'631
Moins-values non réalisées	-1'006'772	-2'342'497
Résultat brut sur prêt à l'employeur	**24'579'786**	**25'004'225**
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	**16'528'858**	**-18'222'071**
Revenus des titres	3'359'556	3'333'867
Produits des ventes réalisées	543'105	1'114
Pertes des ventes réalisées	0	-22'646
Plus-values non réalisées	13'053'137	1'304'386
Moins-values non réalisées	-403'144	-15'648'282
Gains de change	442'666	59'886
Pertes de change	-466'462	-7'250'396
Résultat brut sur actions suisses	**4'452'947**	**30'257'606**
Revenus des titres	10'443'364	12'652'736
Produits des ventes réalisées	0	1'656'315
Pertes des ventes réalisées	-4'762'085	-1'550'303
Plus-values non réalisées	15'957'831	20'869'992
Moins-values non réalisées	-17'186'163	-3'371'134
Résultat brut sur actions étrangères	**45'183'576**	**-5'084'194**
Revenus des titres	5'639'968	5'057'859
Produits des ventes réalisées	0	610'624
Pertes des ventes réalisées	0	-7'045'848
Plus-values non réalisées	37'788'462	6'477'145
Moins-values non réalisées	-2'263'922	-8'108'226
Gains de change	4'409'369	862'480
Pertes de change	-390'301	-2'938'228

en CHF	31.12.2016	31.12.2015
Résultat brut sur immeubles et fonds immobiliers suisses	**34'756'323**	**60'927'530**
Revenus	21'323'130	20'539'687
Produits des ventes réalisées	0	6'650'000
Pertes des ventes réalisées	0	0
Plus-values non réalisées	14'136'673	36'015'181
Moins-values non réalisées	-703'480	-2'277'338
Résultat brut sur hypothèques	**559'430**	**750'431**
Résultat brut sur fonds immobiliers étrangers	**11'414'284**	**7'322'967**
Revenus	5'729'560	5'075'984
Produits des ventes réalisées	0	1'054'998
Pertes des ventes réalisées	0	-979'735
Gains de change	298'028	199'695
Pertes de change	-482'780	-2'563'330
Plus-values non réalisées	7'011'187	5'810'463
Moins-values non réalisées	-1'141'711	-1'275'108
Résultat brut sur placements non traditionnels	**2'842'115**	**967'068**
Revenus des titres	2'330'677	2'044'388
Produits des ventes réalisées	50'957	51'964
Pertes des ventes réalisées	-54'626	-29'731
Plus-values non réalisées	2'181'830	290'681
Moins-values non réalisées	-1'674'385	-1'372'663
Gains de change	12'656	4'579
Pertes de change	-4'994	-22'150
Résultat brut sur matières premières	**15'829'834**	**-21'125'323**
Revenus des titres	2'245'919	2'704'820
Produits des ventes réalisées	0	0
Perte des ventes réalisées	0	-1'437'108
Plus-values non réalisées	13'091'179	444'258
Moins-values non réalisées	0	-22'845'124
Gains de change	525'903	683'534
Pertes de change	-33'167	-675'703
Résultat net des placements	**143'756'797**	**67'784'656**
Résultat brut des placements	**160'950'230**	**85'435'264**
Frais de gestion de placements	**-6'486'849**	**-7'651'079**
Frais de gestion de placements TER	**-10'706'584**	**-9'999'529**

6.8 Placements auprès de l'employeur

L'Etat du Valais a conclu avec CPVAL un contrat de prêt sur 40 ans pour un montant total de CHF 310 mios valable dès le 1er janvier 2010 (première phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers. Ce taux correspond à 3,0 % en 2016.

L'Etat du Valais a également conclu avec CPVAL un deuxième contrat de prêt remboursable par amortissement linéaire sur 40 ans pour un montant total de CHF 565,9 mios valable dès le 1er janvier 2012 (deuxième phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers à 3 %. Le montant de l'amortissement annuel est de CHF 14'147'950.–. Le solde de ces prêts se monte à CHF 805'178'250.– au 31 décembre 2016.

6.9 Frais d'administration de la fortune

	CHF	
Placements transparents*	3'926'045'400	99.99%
Placements non transparents* - art 48a al 3 OPP2 (selon détail ci-dessous)	219'707	0.01%
Total des placements	**3'926'265'107**	**100.00%**

* Transparent signifie que l'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

Taux de transparence en matière de frais	99.99%

PLACEMENTS COLLECTIFS DONT LES FRAIS NE SONT PAS CONNUS (NON TRANSPARENTS)

Produit et No de valeur	No Valeur	Parts	Valeur 31.12.16
DINVEST SELECT I - side pocket		0.0111	1'976.48
DINVEST TOTAL RETURN - side pocket		0.1029	1'039.87
MAN Absolute Return Strategies		456	216'691.00
TOTAL			**219'707**

	2016
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	3'722'730
Retours de frais	-694'678
Frais de gestion des immeubles*	520'607
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents	10'706'584
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	14'255'243
en % des placements transparents	**0.36%**
en % des placements transparents sans le prêt à l'Etat du Valais	0.46%

* Ce poste comprend tous les honoraires de régie
* TER : Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA

FRAIS DE GESTION DE FORTUNE	2016
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	**3'548'659**
dont :	
Charges de mandat	544'426
Management fees	2'991'530
Frais bancaires	2'961
Courtages	183'813
Frais de gestion des immeubles	520'607
./. Rétrocessions	-694'678
Somme des frais calculés pour les placements collectifs	**10'706'584**
dont :	
Actions suisses	878'224
Actions étrangères	1'825'885
Obligations suisses	239'601
Obligations en monnaies étrangères	1'856'915
Immobilier suisse	1'612'556
Immoblier étranger	1'624'071
Matières premières	1'358'392
Placements alternatifs	1'310'940
Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	**14'255'243**

6.10 Exercice des droits de vote

En conformité avec les exigences Minder, CPVAL a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en Suisse qu'elle possède dans son portefeuille, et ceci dans l'intérêt de ses assurés pour assurer de manière durable la prospérité de l'institution de prévoyance.

Depuis plusieurs années CPVAL le fait au travers de la fondation ETHOS. Les positions de vote exprimées par CPVAL lors des assemblées générales des titres suisses détenus en direct dans le portefeuille de la Caisse figurent sur le site www.cpval.ch sous l'onglet CPVAL/Fortune/Droits de vote.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

ACTIF

7.1 Créances à court terme et compte de régularisation actif	31.12.2016	31.12.2015
Créances à court terme	**16'278'706.87**	**16'510'628.63**
– Impôt anticipé à récupérer	7'097'569.72	6'277'789.36
– Créances contre les employeurs	8'803'719.10	9'731'864.27
– Créances contre les rentiers et autres	377'418.05	500'975.00
Actifs transitoires	**3'055'387.26**	**3'098'755.47**
– Immeubles	1'473'130.36	1'533'544.67
– Administration	0.00	1'733.40
– Placements (intérêts courus)	1'582'256.90	1'563'477.40
PASSIF		
7.2 Autres dettes	**1'274'647.10**	**1'024'888.98**
– Créanciers - Administration	0.00	0.00
– Créanciers - Immeubles	0.00	0.00
– Créance du Fonds de Garantie	592'397.00	597'389.00
– Créanciers divers de prévoyance	257'085.50	40'056.78
– Créanciers charges sociales	322.60	-2'223.80
– Provision pour affaires juridiques	424'842.00	389'667.00
7.3 Passifs transitoires	**3'877'044.01**	**2'997'770.59**
– Charges à payer - Immeubles & Admin.	2'735'688.27	1'663'157.13
– Charges à payer - Placements	817'659.09	783'784.56
– Produits perçus d'avance – Immeubles	323'696.65	550'828.90
COMPTE D'EXPLOITATION		
7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres		
Cotisations complémentaires de l'employeur	**12'609'130.60**	**12'343'692.73**
– Cotisations de renforcement [1)]	3'025'884.75	2'986'296.10
– Pont AVS – participation au financement [2)]	6'849'193.00	6'658'947.00
– Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	2'614'183.80	2'536'778.30
– Participation aux frais administratifs	112'738.35	109'298.90
– Achat capital épargne par employeur	7'130.70	52'372.43
Primes uniques et rachats	**8'530'382.50**	**9'378'618.45**
– Achats à l'admission	6'485'041.05	7'514'529.75
– Financement retraite anticipée	2'018'866.50	1'839'782.75
– Recettes diverses & remboursement avances AI	26'474.95	24'305.95

[1)] Depuis 2012, les employeurs paient une cotisation de renforcement de 0,4 % des traitements assurés pour l'amélioration du degré de couverture.

[2)] Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1er décembre 2002. Dès le 1er janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50 % et par l'employeur à raison de 50 % également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

Selon l'article 36 du règlement de base de la Caisse, l'adaptation des rentes est de la compétence du Comité. Celui-ci, pour décider, se base sur la situation financière de la Caisse. Afin d'assurer l'évolution positive du degré de couverture comme exigé par les dispositions fédérales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures mesures d'assainissement. Pour ces raisons, considérant l'absence de renchérissement et les difficultés liées à l'amélioration du degré de couverture, le Comité a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

	31.12.2016	*31.12.2015*
7.6 Autres prestations réglementaires	**16'809'000.45**	**16'090'185.40**
– Rentes d'enfants	1'712'311.20	1'719'948.25
– Pont AVS	13'829'149.20	13'465'760.60
– Autres prestations de prévoyance	1'267'540.05	904'476.55

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité selon le règlement en vigueur dès le 1er janvier 2012.

	31.12.2016	*31.12.2015*
7.7 Versements anticipés	**8'860'124.25**	**7'996'125.35**
– Versements anticipés propriété du logement	5'288'093.40	4'705'550.00
– Versements anticipés suite au divorce	3'572'030.85	3'290'575.35

7.8 Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance

Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance	*31.12.2016*	*31.12.2015*	*Différence*
Capitaux de prévoyance assurés actifs et invalides	2'292'205'000	2'260'811'000	+31'394'000
Capitaux de prévoyance rentiers	2'401'574'000	2'265'004'000	+136'570'000
Provision pour adaptation longévité	0	67'880'000	-67'880'000
Provision pour maintien du taux de conversion	100'813'000	97'000'000	+3'813'000
Provision « Garantie changement Primauté »	20'963'000	28'631'000	-7'668'000
Provision pour abaissement du taux technique	184'108'000	0	+184'108'000
Déduction libération de primes	-1'267'540	-904'477	-1'267'540
Evolution des engagements 2016			**+279'069'460**

Les montants relatifs à la libération du service des primes sont inclus dans le capital épargne des assurés actifs et invalides. Ils ont cependant déjà été pris en compte dans les charges de l'exercice et doivent être déduits des coûts liés à l'évolution du capital épargne.

	31.12.2016	31.12.2015
7.9 Frais d'administration	**2'480'625.98**	**2'477'180.29**
Coûts de l'administration générale		
– Traitements, Comité, formation, représentation	1'558'052.81	1'556'594.30
– Loyers	108'316.65	108'097.65
– Changement système informatique	322'655.00	326'521.80
– Frais informatiques	104'967.30	89'192.80
– Divers	197'638.22	163'093.74
	2'291'629.98	**2'243'500.29**
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		
– Organe de révision	59'400.00	59'400.00
– Expert en prévoyance professionnelle	131'922.00	152'950.00
	191'322.00	**212'350.00**
Emoluments autorité de surveillance	**-2'326.00**	**21'330.00**

8. Autorité de surveillance

Les comptes 2015, ainsi que les documents requis, ont été transmis à l'Autorité de Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Suisse occidentale (ASSO), qui, dans sa correspondance du 24 janvier 2017 a émis le commentaire suivant à leur sujet :

« Nous prenons note de l'évolution financière qui est conforme au plan de financement du 1er janvier 2012 au sens de l'art. 72a LPP. »

Elle précise également dans sa correspondance du 19 janvier 2017 que la Caisse fonctionne en capitalisation partielle conformément aux articles 72a à 72g LPP et qu'elle doit lui soumettre tous les cinq ans un plan visant à pouvoir atteindre l'objectif d'un taux de couverture globale de 80 % au plus tard 40 ans après le 1er janvier 2012. CPVAL doit donc transmettre ce plan actualisé ainsi que toutes annexes topiques en 2017. Sur la base de ce dernier, l'Autorité de surveillance analyser ce plan de financement et validera, le cas échéant, la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle.

Quelques remarques circonstanciées ont également été adressées à la Caisse courant 2016 concernant son règlement d'organisation et de direction.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/Explication des mesures prises

Au 31 décembre 2016, la Caisse ne présente pas de découvert (voir chiffre 5).

9.2 Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse ne font l'objet d'aucune mise en gage à la date de l'établissement du bilan.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

Procédure civile devant le Tribunal d'Instance de Thonon

Dans l'affaire qui oppose la Caisse à l'ancien Président de la CRPE, Ignace Rey, la procédure est toujours pendante et son issue est prévue pour 2018.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Dans le rapport de gestion 2015, nous informions que l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que les faibles rendements des marchés financiers ont amené les organes dirigeants à transmettre au Conseil d'Etat un rapport comprenant différentes propositions liées à la baisse des taux de conversion.

Celui-ci a décidé de mettre en place un groupe de travail avec pour mission d'examiner la situation de la Caisse et proposer des variantes sur tous les éléments en jeu : l'âge de la retraite, l'objectif de rente, la question des garanties accordées aux assurés lors du passage à la primauté des cotisations, les mesures transitoires à mettre en place pour les assurés proches de la retraite, les mesures de compensation pour maintenir l'objectif de prestations, les compétences décisionnelles et juridiques de CPVAL, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Cette analyse est en cours. Un rapport devra être soumis au Conseil d'Etat en 2017. Parallèlement une politique d'information des assurés a également été mise en place par la Caisse.

prévanto
Experts en prévoyance

CONCLUSION DU RAPPORT DE L'EXPERT AGREE

En notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons que la Caisse présente un déficit technique au 31.12.2016. A cette date, en vertu de l'article 52e de la LPP, la fortune de la Caisse ne couvre pas intégralement ses engagements réglementaires.

Nous constatons en outre que :

— les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;

— selon les bases techniques VZ 2015, au taux technique de 3.0% et en application du règlement de provisions entériné par le Conseil de fondation, la Caisse présente un déficit technique de CHF 1'333'496'000.—;

— le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève ainsi au 31.12.2016 à 78.6%;

— en vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 1'333'496'000.— toutefois le risque au 31.12.2016 est limité à CHF 1'070'496'000.— compte tenu de l'existence d'une réserve pour fluctuation de valeurs de CHF 263'000'000.—;

— en considérant le degré de couverture des engagements envers les rentiers de 100%, le degré de couverture pour les assurés actifs s'élève à 46.1% (le degré de couverture initial selon l'article 72b au 1.1.2012 était de 45.45%);

— en considérant la fortune nette de la réserve pour fluctuation de valeurs (3'946 mios ./. 263 mios), le degré de couverture atteint 73.3%;

— il convient de relever que le degré de couverture de 78.6% est au dessus de celui prévu par le plan de financement qui au 31.12.2016 est de 78.2%. Nous rappelons l'obligation légale faite aux institutions de prévoyance en capitalisation partielle dont le degré de couverture est inférieur à 80% de présenter un plan de financement démontrant sa capacité à atteindre au moins un degré de couverture de 80% au 31.12.2051.
Ce plan devra être renouvelé au 01.01.2017.

Nous remercions le Comité pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 28 avril 2017

Prevanto SA

Michèle Mottu Stella
Experte diplômée
En assurances de pension

Simon Jacquier
Consultant
Actuaire conseil

Rapport de l'organe de révision

au Comité de Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - CPVAL Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - CPVAL, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Comité
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle
Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Christian Zermatten

Sion, le 19 mai 2017

95e rapport de gestion et comptes annuels

CP VAL
PK WAL

2016